



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE**



Photo Cécile Gabrèk/Dargaud

AGUGHIA

**LE MONDE DE DEMAIN...
ET LA CORSE QUE
NOUS NE VOULONS PAS? P5 À 7**

1,60€



**POLITIQUE
ANNA MARIA COLOMBANI,
«UN ENGAGEMENT
AU QUOTIDIEN» P9 À 11**

**KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
EN BREF ET EN CHIFFRES P10 • AGENDA P25
ÉDUCATION P 21 • VIE PRATIQUE P24
CARNETS DE BORD P26
ANNONCES LÉGALES P11**



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

À JOËLLE

ET TOUT DESUITE,
NOTRE INVITÉ SURPRISE!

radio
maraisui



KAMPÀ

SOMMAIRE

À LA UNE

LIVRES

AGUGHIA

LE MONDE DE DEMAIN... ET LA CORSE QUE NOUS NE VOULONS PAS? P5 À 7

OPINIONS

POLITIQUE **ANNA MARIA COLOMBANI**

EN BREF ET EN CHIFFRES

VIE PRATIQUE

ÉDUCATION **SCOLA CORSA, 1^{RE} RENTRÉE ET GRANDS ESPOIRS**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P9

P10

P24

P21 À 23

P25

P26

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

A minaccia

Ù n hè micca cà pà i sculari, a riintrata. È quissa quì, era assai aspittata. A simana scorsa, u Fronti di Libarazioni Naziunali di a Corsica, trè mesi dopu a so ultima cumunicazioni, hà fattu escia un scrittù è una videò induv'elli si poni veda parechji decini di militanti. È i FLNC «Unioni di i Cumbattanti» è «di u 22 d'Uttrovi», senza surpresa, ùn sò micca cuntenti. L'organizzazioni clandestini dani, prima, a so analisi di l'ultima alizzazioni tarritorialiali. Par elli, u successu di i naziunalisti à a maghjuria più cà assoluta ùn ghjova à tant'affari. Senza chì a parolla fussi aduprata, si capisci chì Gilles Simeoni hè cunsidaratu com'è un traditori, postu chì sicondu i dui FLNC, l'ambizioni di a Lotta di Libarazioni Naziunali sò stati lampati à caternu, sacrificati nant'à l'altari di a ricerca scclusiva d'una vittoria elettorale. Aldilà, u presidenti di l'Esecutivu hè vistu com'è l'omu ad avè criatu un clanu novu pà fassi eleghja, caccendu u più sustanza pussibili à u so discorsu, pocu impremini i cunsiquenzi pulitichi à longu andà. Eccu quì u post naziunalisimu, chì soca, pà i clandestini, ùn avarà tantu pesu contr'à un Statu francesi sempri cioncu è cecu. Dopu à 6 annati di mandaturi naziunalisti à a Cullittività di Corsica, ùn c'hè micca u contu è u troppu stropia. I dui FLNC aspettani di l'elekti un impegnu è un attitudini di più in leia cù i sacrifici chì l'ani purtati induv'elli sò. Pà ciò chì tocca à u Statu, s'è ss'ultimu duvia cuntinuà a so pulitica di disprezzu, ed hè l'infurmazioni a più impurtanti à ritena, i clandestini annunziani ch'elli pudariani ripiglià di manera difinitiva, cù forse ancu di più ditarminazioni cà prima, a strada di a notti cumbattanti, vali à di un ritornu di a lotta armata. I ghjunghjiticci, anch'elli, sò in mira: ch'elli sighini d'arimani, d'oghji o di dumani, ssa tarra ùn hè a soia, pà i dui organizzazioni, senza scurdassi di un avvertimentu lampatu à i prumutori, quilli chì pullueghjani è i delinquenti corsi liati à u mondu ecunomicu, puliticu è certi elementi di u Muvimentu Naziunali. «Hè suminata la rivolta, seremu svegli à la raccolta...», com'ellu scriveria u pueta Ghjacumu Thiers più di 30 anni fà... ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?****Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?****Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?****REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN****Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

À la rentrée, il n'est pas rare que les choses et les dossiers s'emballent. Dans certains cas, la concomitance de plusieurs faits d'actualité joue le rôle de catalyseur. Ainsi, au moment même du retour du FLNC dont le communiqué vidéo vise entre autres les promoteurs, et assure que le retour aux «chemins

3 France 3 Corse @FTViaStella · 2 sept. ...
 Dans un communiqué, le FLNC durcit le ton face à la majorité nationaliste, et menace de reprendre les armes.
 Plus d'infos sur notre site :
france3-regions.francetvinfo.fr/corse/corse-le...

de la nuit combattante» était possible, on a vu fleurir quelques annonces immobilières de nature à souligner s'il en était besoin que la folie spéculative n'est pas en voie de disparition. De quoi,

 **Sophie van Boeijen**
 @SophieVanB13 ...

Corsica [Tizzano]
Property for sale at €1.380.000
 More details: bit.ly/3zH2itt

Terrain 3 500 m² Bonifacio
 3500 m² · Bonifacio

2 592 000 € 741 €/m²

Ce terrain de 3500 m2 en bord de mer se situe sur l'île privée de Cavallo

bien entendu, susciter quelques remarques bien senties... Rien que de très attendu jusque-là. Mais, le 6 septembre, comme nous l'apprenait Corsenetinfos, «Chambre d'agriculture et la FDSEA dénoncent le silence de l'Etat dans une double vente à

 **Manc'à pensà la**
 @MancaPensa ...

Cette affaire est hallucinante. 🤯

L'État vend une parcelle sur Bonifacio à un prix dérisoire à une propriétaire qui la revend au même moment en l'incluant dans un domaine à un banquier d'affaires. 🏠

Bref, l'Etat fait un très joli cadeau à un ancien collaborateur d'E Macron. 🇫🇷

 **kokakola @guerrini6 · 18h**
 En réponse à @corsenetinfos @cracorsica20 et @fdsea2b
 Ensuite on s'etonne des communiqués du FLNC !

Bunifaziu.» Aux révélations sur la vente à vil prix de terrains militaires à un banquier proche de Macron succède un festival de réactions outrées et de références au FLNC. Sauf que la situation n'est peut-être pas celle décrite: elle découle plus probablement d'une très longue accumulation de délais dans le règlement d'une succession, et la somme de 9 000 € évoquée dans les communiqués ne serait en fait que le total des frais de notaire et d'enregistrement d'une vente ayant eu lieu en... 1960. Pas vraiment de quoi faire sauter le gouvernement, même si les terrains sont de facto aujourd'hui inclus dans un domaine foncier à Sperone. Une fois de plus, rentrée ou pas, on constate qu'en matière de presse comme de réseaux sociaux, il est conseillé de peser avant que de s'emballer... ■ **Eric PATRIS**

*Démenti et explication détaillée de ce que nous ont été publiés dans le quotidien local le 8 au soir.

HUMEUR

Je veux des corsicisimes

A iò qu'ils me manquent, à moi, les corsicisimes! On trouve, au fil des conversations, sur les réseaux sociaux, des «comme même», le verbe «sachoir» conjugué à tous les temps, un nouvel emploi de «je suis choqué [e]» au sens du «shocking» anglais, mais de corsicisimes, quasiment plus. Restent les interjections: des «mi», des «aiò», des «oh basta», des «avà» et des filles qui s'appellent «fratè» entre elles. Puis il y a l'Kongoni. Heureusement! Mais ça interroge: ces corsicisimes, n'étaient-ils pas les marqueurs d'une subsistance, même latente et ignorée, de la langue corse? Car savoir combien il existe réellement de locuteurs di a lingua nustrale, c'est difficile. Pas de chiffres officiels. Sont-ils 130 000 (selon Wikipédia)? 100 000? 60 000? Dans une interview de Gilles Simeoni publiée dans le Figaro le 10 janvier 2018, la journaliste évoque même le chiffre de 30 000. Reste que, dans l'Atlas des langues de l'Unesco, le corse est considéré comme une langue en grave danger de disparition. Pourtant, des moyens – en tout cas financiers – existent pour la sauver. Le seul Contrat de plan État-région 2015-2020 lui avait attribué 17,436 millions d'euros sur 6 ans. Le nouveau, en négociation, en prévoit 24, auxquels s'ajouteraient 6,2 millions attribués par CdC «au titre de l'aspect sociétal». C'est que les sommes précédemment utilisées étaient destinées principalement à l'enseignement. L'échec de la langue, est-il – une fois encore – un échec de l'école? Ou est-ce la faute de la France qui n'a pas ratifié la Charte des langues minoritaire de 1992, et a ajouté dans sa Constitution, la même année: «la langue de la République est le français»? Selon l'Unesco, un des facteurs principaux de déperdition serait «l'attitude de la communauté de locuteurs à l'égard de sa propre langue». Allora, sè no sapemu parlà, parlemu! Et peut-être les corsicisimes reviendront-ils orner notre langage courant. ■ **Claire GIUDICI**

AGUGHIA

LE MONDE D'APRÈS ET... LA CORSE QUE NOUS NE VOULONS PAS?



Éditée par Dargaud et attendue en librairies le 24 septembre 2021, la bande dessinée Agughia nous parle d'une Corse qui, dans un avenir assez proche, est devenue bel et bien victime de son succès. Hugues Micol signe le scénario, les dessins et la mise en couleurs de cette fable futuriste où action et humour côtoient préoccupations environnementales et sociétales. Rencontre avec un auteur et dessinateur qui n'a ni leçons ni conseils à donner, ne se prétend pas expert de la Corse, mais exprime son inquiétude vis-à-vis du monde de demain, notamment pour une île dont il est épris.

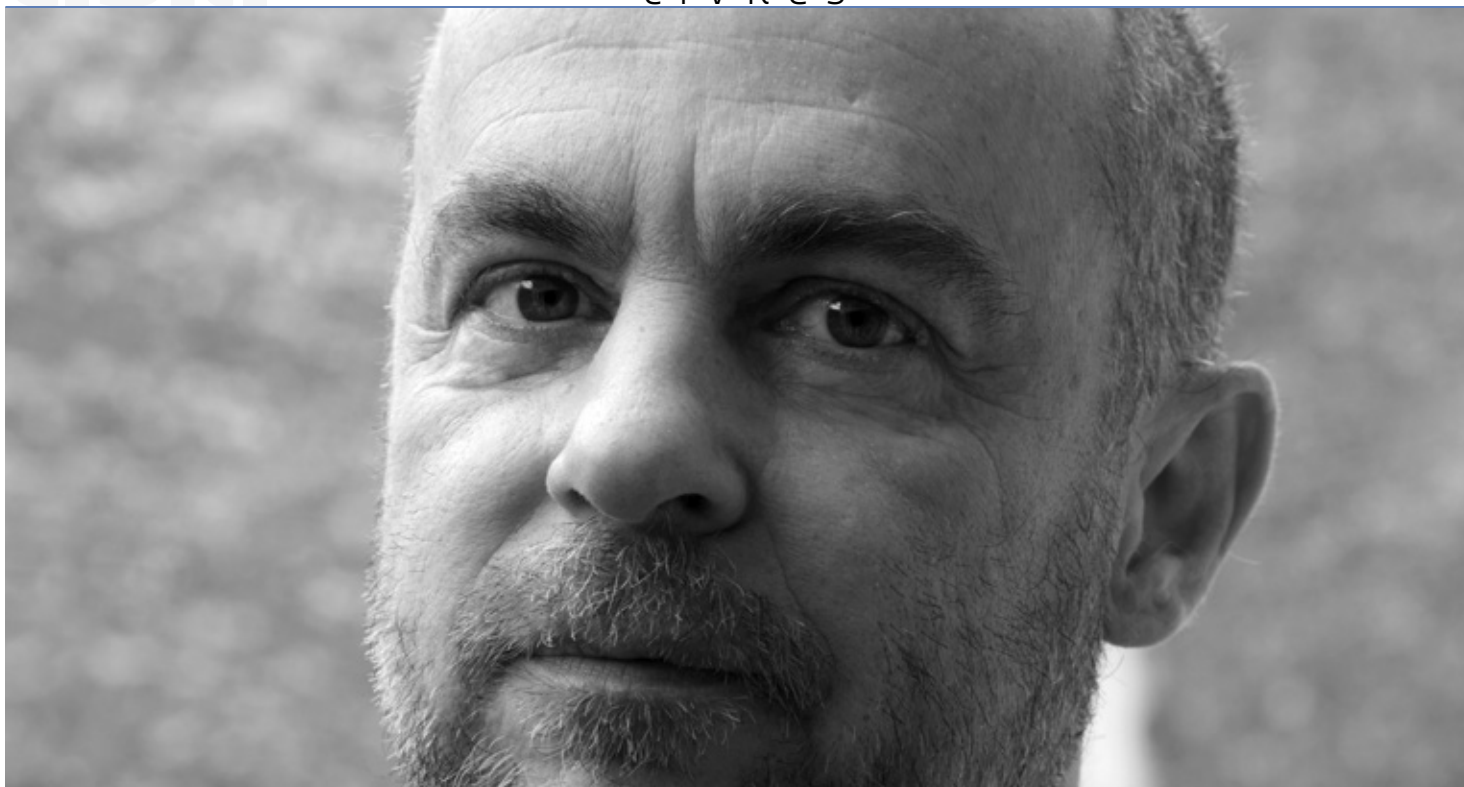


Photo Cécile Gabrisky/Dargaud

« Nous sommes dans une époque où tout le monde se fait manger et où le gros poisson, c'est le fric. C'est de là que vient le danger. La vraie violence, pour moi, c'est la violence des très riches et la misère. Et ça, ça me fait vraiment plus peur que les clandestins. »

Un futur pas si éloigné, marqué par le changement climatique, un « coin de paradis » privatisé qui n'a plus grand-chose à voir avec l'Eden... Agughia décrit ce qui guette nombre d'endroits touristiques dits « encore préservés ». Pourquoi la Corse ?

J'ai commencé à écrire *Agughia* en plein confinement. Nous étions dans un monde anxieux et je pensais à la Corse, où je vais régulièrement depuis que je suis enfant et qui est pour moi un monde précieux, vulnérable. Je n'en ai qu'une vision partielle mais sa beauté me touche et m'apaise. Ça peut paraître un peu prétentieux de ma part de parler de la Corse : je suis un pinzutu de base, un touriste... Mais un touriste amoureux et inquiet. J'ai vu changer le sud, par exemple. Par moments, on voit des choses assez... exubérantes, même dans l'intérieur, en montagne. Je ne suis pas un ronchon, mais il y a parfois un côté fête foraine qui ne cadre pas avec les lieux. Nous sommes dans un monde très commerçant, où l'humain entretient souvent un rapport malsain à la nature. J'avais envie de parler de cette inquiétude. Bien sûr, étant Parisien, je vois très régulièrement cohabiter un luxe extrême et une pauvreté extrême, j'assiste à la privatisation de lieux, d'espaces. Mais c'est également frappant en Corse, où s'ajoute la dimension particulière de l'insularité. Je ne voulais pas faire une thèse et je ne suis pas un philosophe, mais je voulais parler d'une menace qui plane, d'enjeux qui dépassent beaucoup d'entre nous et qui deviennent très compliqués, surtout pour les Corses. Et puis je voulais faire une bande dessinée fantastique, d'aventure, dont le personnage principal serait une femme.

De fait, vous décrivez la concrétisation de craintes exprimées sinon par « les » Corses, du moins par nombre d'entre eux. Est-ce le résultat de conversations avec des proches corses, de contacts noués dans l'île ?

Je ne peux pas dire que je connais bien les Corses. Les amis corses que j'ai sont plutôt à Paris. Et je vis un peu en reclus. Je suis un contemplatif, surtout quand je viens en Corse, je ne cherche pas à m'imposer, à donner de grandes tapes dans le dos des gens. Mais

je m'intéresse, même de loin, à ce qui se passe dans l'île.

À ce jour, les bandes dessinées ayant la Corse pour cadre se concentraient surtout sur la violence, le nationalisme, la dérive mafieuse, ou jouaient sur les clichés relatifs aux Corses. Il n'y a rien de tout ça, dans *Agughia*...

Je n'ai pas cherché à prendre le contrepied de tout ça. Moi, ce que je voulais, c'était faire, non pas un roman graphique mais un album court, une fable ; parler d'une jeune femme qui se débrouille comme elle peut, sans arme. Comme d'ailleurs beaucoup de gens, en particulier des femmes, qui actuellement s'investissent pour l'environnement, qui sont dans la lutte, sans arme, et dont je parle dans deux pages du livre, avec la scène du cimetière. Ce côté où, dès qu'on parle de la Corse, il y a le cliché des armes, du nationalisme ou du milieu, je n'avais pas envie de rentrer là-dedans, ou d'y tomber. Nous sommes dans une époque où tout le monde se fait manger et où le gros poisson, c'est le fric. C'est de là que vient le danger. La vraie violence, pour moi, c'est la violence des très riches et la misère. Et ça, ça me fait vraiment plus peur que les clandestins.

Il y a une certaine ironie dans cette fable, on pense notamment à la personnalité de l'activiste Rage de Vert...

Je pense que souvent, les choses sont devant nous, mais que, de façon paradoxale, ironique, c'est un élément extérieur, étranger ou même étrange, qui nous permet d'ouvrir les yeux et de voir la vérité.

Vous évoquiez la misère, mais il y a un mot marquant dans *Agughia* : *décence*.

Oui, c'est un terme que j'ai trouvé utile, important. Décence par rapport à la nature, à la façon de considérer nos vieux mais aussi nos morts. Je trouve qu'il est aussi indécent de saccager l'environnement que d'évacuer les gens comme des déchets. J'avais ce mot-là en tête, tout comme la scène finale, dès que j'ai commencé la bande dessinée.



Dégradation de l'état des cascades de Purcaraccia, menaces sur les herbiers de posidonies à Sant'Amanza... Dans Agughia, toutes les inquiétudes exprimées, notamment cet été, quant aux conséquences du tourisme de masse pour l'environnement se sont concrétisées au delà des craintes les plus sombres. Suite au dérèglement climatique, une partie de l'humanité, notamment les plus riches, s'en est allée vivre dans « les Ailleurs », dans l'espace. Sur Terre, la gestion de la Corse a été confiée par le gouvernement à une multinationale, Radius. L'île est devenue une destination de vacances totalement privatisée, bétonnée, aseptisée, automatisée, où subsiste fort peu de nature, et la population, repoussée dans des quartiers-ghettos, vivote, résignée. Seuls quelques-uns tentent encore de s'insurger, le combat ne portant plus sur l'identité ou la culture, mais sur l'écologie. La jeune Agughia, elle, ne défend qu'une cause: la sienne. Elle n'aspire qu'à trouver les moyens de quitter l'île et d'accéder à une vie meilleure. Jusqu'à ce que débarque un étrange vacancier, employé de Radius, porteur d'un sac dont le contenu suscite curiosité et convoitise...

Né en 1969 à Paris, Hugues Micol a découvert la bande dessinée (et la Corse) très jeune. Issu de l'École supérieure des arts graphiques de Paris, il a d'abord été illustrateur avant de collaborer avec le scénariste Jean-Louis Capron: en 2000, ils signent ensemble le tome 1 de la bande dessinée Chiquito la muerte (Delcourt). Hugues Micol a publié depuis de nombreux albums: Les Contes du 7^e souffle et D'Artagnan (Vents d'ouest), avec Éric Adam; Terre de Feu (Futuropolis), avec David B.; Bonneval Pacha (Dargaud), avec Gwen de Bonneval; mais aussi Séquelles (Cornélius) ou Le Chien dans la vallée de Chambara (Futuropolis), qu'il réalise seul. En 2020, il dessine Black-out (Futuropolis), pour Loo Hui Phang ■

Vous mettez également en cause, discrètement, les réseaux sociaux et leur instrumentalisation. Trop de technologies, d'outils de communication, de canaux d'expression qui, in fine, ne sont pas employés à des fins utiles au plus grand nombre?

Les réseaux sociaux, ce n'est pas trop mon truc. Je trouve ça assez effrayant et lamentable, c'est un monde de fake news, assez inquiétant. Les selfies, ce n'est pas du tout mon truc: pas très décent, justement, ces gens qui racontent leur vie dans ses moindres détails. J'aime les choses cachées, pudiques. Quant aux gens qui, en vacances, passent leur vie au téléphone, je ne pige pas! Et je l'assume. La première chose que je fais, lorsque je suis en vacances, en Corse ou ailleurs, c'est de tout couper.

Vous avez choisi, pour nommer votre héroïne et donner son titre au livre le mot corse agughia, anguille. Un peu déroutant pour l'œil voire l'oreille de non-corsophones, non?

C'est vrai que moi-même, j'ai du mal à le prononcer! Je cherchais un nom pour mon héroïne qui exprimerait l'agilité, la rapidité, le côté plutôt insaisissable. Je ne sais plus où j'ai fini par le trouver, mais il m'a plu, c'est un joli mot.

Vous avez une approche instinctive de votre travail, en particulier pour le dessin. Pour Agughia, que vous disait votre instinct?

Je suis parti sur le principe d'une bande dessinée de l'âge d'or, une BD des années soixante-dix, qui se prêtait bien à ce que je voulais faire, un récit court, avec un côté fable, comme dans Valérian*. J'ai donc joué avec la technique de l'époque, en travaillant à l'ancienne, sur des «bleus**», qu'on n'utilise plus aujourd'hui puisque l'informatique permet de s'en passer. Je suis très réticent vis-à-vis des ordinateurs. Je suis très attaché à mes feuilles, mon petit matériel, mon petit foutoir. Je corrige beaucoup avec du blanc, des ciseaux, au cutter, avec des rustines. C'est moins «propre» qu'avec du numérique mais j'aime le côté artisanal, manuel. Cela dit, je n'ai jamais été aussi peu «sagouin» que pour Agughia: j'ai fait beaucoup de travail de préparation.

Vous avez dessiné pour des projets très divers, notamment avec le médiéviste Bruno Dumézil pour Les Temps barbares; l'auteure et scénariste Loo Hui Phang pour le prestige de l'uniforme et Black-out; l'équipe du documentaire Arte Alma, une enfant de la violence. Comment abordez-vous le travail collectif?

Lorsque je travaille en collectif, je suis totalement au service du scénariste et je trouve ça très apaisant, j'aime me confronter à son

regard, ses attentes, ses envies. Et puis, on n'est pas tout seul, si on se plante, les torts sont partagés! (rire) J'aime aussi le fait d'apprendre, d'essayer de nouvelles choses, expérimenter de nouvelles techniques. J'aime beaucoup les genres, mais je n'aime pas m'enfermer.

Vous avez réalisé également plusieurs albums pour lesquels vous signez le scénario et les dessins. Quel est l'exercice le plus délicat à vos yeux: travailler avec un scénariste ou être seul maître à bord?

Sur le travail avec un scénariste, on est à son service. Lorsque je travaille au dessin et au scénario, c'est toujours le dessinateur qui l'emporte. Mais le niveau de stress est plus important lorsque je suis tout seul. Heureusement, là, mon éditrice, Pauline Mermet, a toujours été derrière moi. Lorsqu'on travaille seul, c'est très important d'avoir un éditeur avec lequel on a un rapport de confiance.

Avez-vous eu la tentation d'être uniquement scénariste?

Ça pourrait m'amuser, mais il faudrait pour ça qu'un dessinateur me le demande car il ne me viendrait pas à l'idée de proposer un scénario à un dessinateur.

Vous verra-t-on prochainement au festival de la BD de Bastia?

Pas pour cette édition, mais je devrais y être pour celle prévue en avril 2022.

Quel accueil espérez-vous pour Agughia, en Corse?

Je suis un peu dans l'expectative. J'espère que ça touchera les gens. J'espère surtout que ça ne les laissera pas indifférents.

Vous avez d'ores et déjà des projets en cours?

Pas de projet précis, plutôt des pistes. Notamment une sur une autre île que j'aime, l'Irlande. Mais je n'ai pas encore trouvé la méthode graphique qui me convient, car je n'ai pas envie de tomber dans les clichés celtes. Mais je ne désespère pas de la trouver. ■

Propos recueillis par Elisabeth MILLELIRI

*éditées par Dargaud, les aventures de Valérian et Laureline, agents spatio-temporels, sont issues de la collaboration entre Pierre Christin (scénario) et Jean-Claude Mezières (dessin).

Les deux personnages sont apparus pour la première fois dans les pages de Pilote, en 1967.

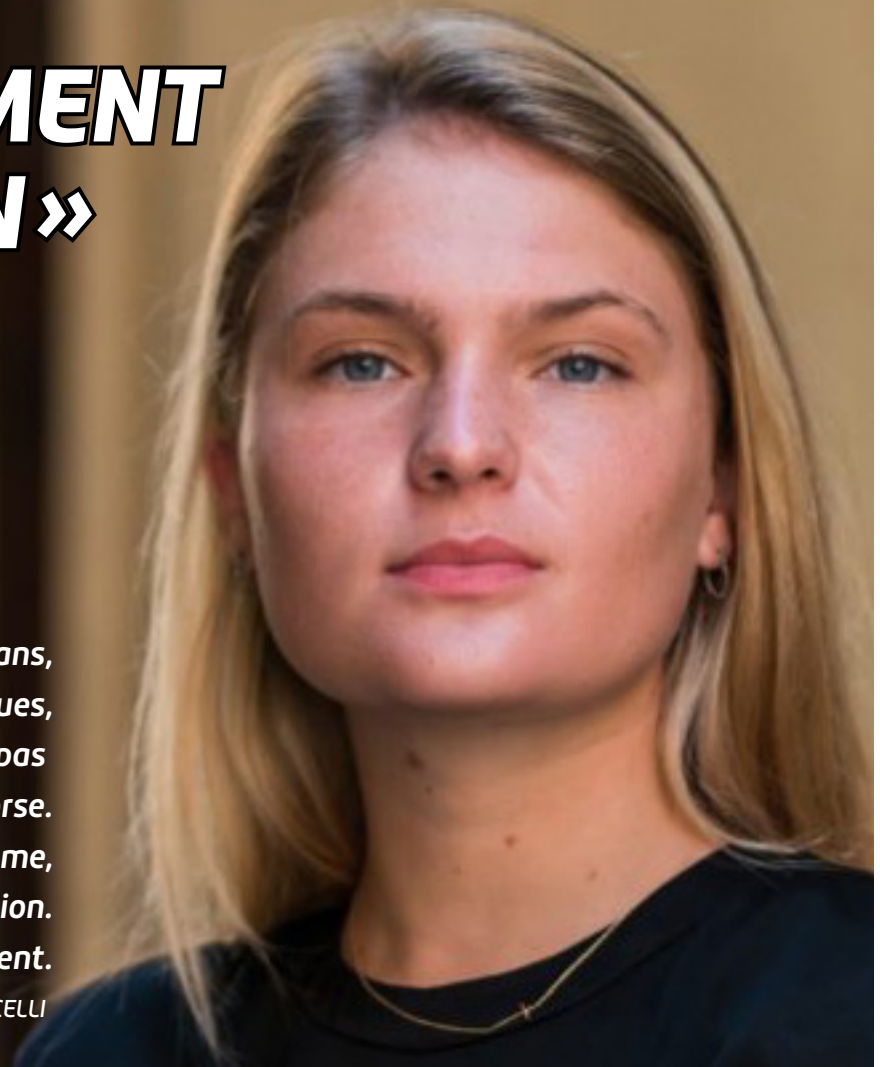
**bleu: technique la plus ancienne de colorisation de bandes dessinées, elle consiste à tirer une épreuve au format de parution, où le dessin est reproduit dans un ton très pâle (souvent bleu). La mise en couleur est traditionnellement réalisée, non pas sur la planche originale, mais sur cette épreuve.

ANNA MARIA COLOMBANI

«UN ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN»

Anna Maria Colombani, 22 ans, étudiante en master de Politiques publiques, a fait en juillet 2021 ses premiers pas dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse. Conseillère territoriale Fà Populu Inseme, elle est la benjamine de l'institution. Retour sur les raisons d'un engagement.

Une interview de Christophe GIUDICELLI



Photos Asia Photographie

Vous êtes titulaire d'une licence en Science politique, étudiante en master de Politiques publiques, et à présent conseillère territoriale. Peut-on dire que votre parcours reflète une appétence pour la « chose » publique ?

C'est un parcours qui a un rapport au territoire fort, mais quand on grandit en Corse, quand on grandit à Bastia, on a un rapport au territoire et à notre environnement qui, globalement, est peut-être plus fort qu'ailleurs. J'ai été sensibilisée, de fait très jeune, à la lutte nationaliste, au féminisme. J'ai grandi dans un milieu au sein duquel on m'a montré que ce qui avait du sens, c'était de créer du commun. On peut créer du commun en s'engageant à l'échelle de sa ville, de son club de sport, et la politique faisait partie de l'une de ces choses.

Quel est le sens de votre engagement ?

C'est la conviction qu'il y a des choses ici qui sont précieuses, que ces choses-là sont à préserver et qu'elles sont porteuses de valeurs qui sont inestimables. Inestimables à l'échelle humaine et inestimables à l'échelle politique. C'est ce que nous avons réussi à préserver, notamment avec le nationalisme. On nous a dit : « oui, là, vous prenez 30 ans de retard », mais je pense qu'en fait, les prochaines années vont nous montrer qu'on avait peut-être 30 ans d'avance sur la vision.

C'était important pour vous d'être candidate aux territoriales ?

Je ne me suis pas portée candidate pour apparaître. Quand on me l'a proposé, j'ai réfléchi. D'ailleurs, on a réfléchi aussi avec le groupe de jeunes qui est engagé comme moi au sein de Femu a Corsica et je pense que faire ce pari osé, qui est celui de la

transmission, on ne pouvait pas le rater. Ce mandat, ce n'est pas du tout une finalité, mais je sais en tout cas qu'avec détermination et sincérité, on a les moyens de faire entrer dans les arènes une nouvelle vision de la Corse, qui n'est pas du tout une force de rupture, mais qui est une force de continuité et qui simplement donne à voir des nouveaux éléments sociaux adaptés aux préoccupations de la jeunesse. Plus on diversifie, que ce soit au niveau de l'âge, au niveau du territoire d'appartenance, plus on diversifie les lieux de pouvoir et les lieux de débat démocratique, plus on a de chances d'avoir une politique globale qui corresponde aux attentes réelles de la population et donc de la jeunesse corse.

Comment abordez-vous cette mandature ?

Je l'aborde en me disant que si je suis là, c'est pour faire valoir les préoccupations de la jeunesse. On m'a attribué des commissions qui sont plutôt de l'ordre du développement économique et environnemental, mais finalement c'est un cercle vertueux. Tout est lié. Je pense que les préoccupations de la jeunesse, qui vont être nos combats qu'on le veuille ou non, les questions sur l'environnement, les réfugiés climatiques, sont des questions qui doivent être traitées et qui vont forcément être le combat de notre génération. Il y a, également, des questions de dépossession foncière, il va falloir s'en occuper et trouver des réponses concrètes face à ça. Il y a aussi les questions liées à l'aménagement du rural : si on n'a pas au minimum une école, un transport, un bar communal ou un bar du village, une épicerie, il n'y a pas de lieu de vie. Il faut aussi poursuivre le travail engagé avec les pays du



«Ce qu'on a préservé ici, notamment la gestion de proximité, c'est un joyau et j'y crois profondément.»

pourtour méditerranéen et puis il faut accentuer certains de nos grands axes politiques: la langue, l'autonomie législative et fiscale, en utilisant pleinement les agences et offices qui peuvent être des outils d'autonomie de fait.

Quel est l'objectif fixé pour la fin de cette mandature?

En politiques publiques, il n'y a jamais de fin, une résolution amène un nouveau problème qu'il faut traiter. Par contre, il est évident que dans 6 ans et demi, on ne pourra pas se représenter devant les Corses sans avoir traité, de manière concrète, honnête et déterminée, des questions comme les déchets mais aussi des questions beaucoup plus larges comme celle de l'autonomie alimentaire. Ce sont des questions globales comme ça qu'il faudra traiter ou sur lesquelles il faudra en tout cas amener des pistes de réponses concrètes pour aussi sensibiliser la jeunesse de manière globale.

Vous évoquez beaucoup la transmission entre générations. Comment cela se passe à l'Assemblée de Corse? Et est-ce toujours facile lorsque, parfois, il y a près de 60 ans d'écart entre vous et certains élus?

Je pense que chaque individu présent dans cette Assemblée et membre du groupe Fà Populu Inseme croit à cette transmission et croit de manière globale dans le sens de la construction d'un pays. Il me semble que c'est la volonté d'écrire un récit collectif, qui s'inscrit dans une lignée historique à laquelle on adhère, celle du nationalisme et à laquelle on fait le choix d'adhérer. Il est clair qu'il y a des choses que je ne pourrais pas comprendre ou qu'eux ne pourraient pas comprendre. En

revanche, entre mon extrême jeunesse et l'ancienneté politique, il y a un équilibre à trouver, et je pense que c'est précisément là-dedans que se cache non pas la vérité, mais une partie de la résolution de nombre de problèmes. Il y a des compétences techniques que je ne peux pas avoir à 22 ans. Chacun apprend de l'autre.

Vous êtes au début de votre carrière politique. Comment voyez-vous la Corse dans 30, 40 ou 50 ans?

Pour moi, la Corse dans 30, 40, 50 ans, c'est un modèle de développement environnemental et économique. Pourquoi? Parce que ce qu'on a préservé ici, notamment la gestion de proximité, c'est un joyau et j'y crois profondément. C'est ce qui m'anime. Une société émancipée qui a réussi à devenir elle-même parce qu'elle est un modèle de développement culturel, social, économique. Une société qui sait d'où elle vient, mais qui est libre de s'affranchir du symbole et qui se construit en accord avec les besoins de son peuple et de sa terre.

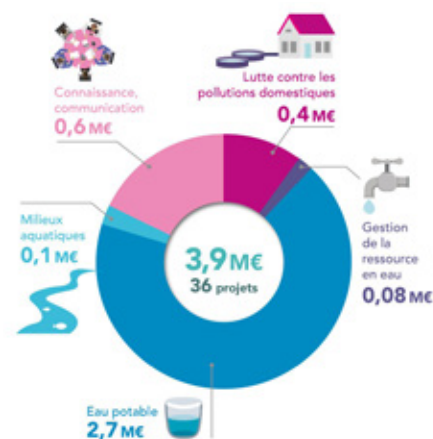
Vous avez plusieurs casquettes, notamment un engagement associatif, étant la présidente de la toute jeune association Bastia Eterna, qui a notamment organisé A Fiera di Bastia.

C'est un engagement sincère, humble et déterminé, au service de la ville et dans le quotidien. Ça fait comme une armée, présente pour répondre à, des besoins divers et variés. Les deux sont vraiment liés, sans faire de romantisme autour de l'élue de terrain. Nous sommes dans une île de 330 000 habitants. Si on ne fait pas de politique de terrain, je pense qu'on est perdus. Donc il y a ce travail de terrain et il y a le travail à l'Assemblée. ■

AMÉNAGEMENT

36 projets soutenus par l'Agence de l'eau au 2^e trimestre 2021

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a soutenu 36 projets en faveur de l'eau en Corse pour le 2^e trimestre 2021, pour un montant total de 4 millions d'euros. La majeure partie de ces aides [78 % soit 3,1 m €] est consacrée à la mise à niveau des infrastructures des collectivités pour l'eau potable (2,70 M€) et l'assainissement (0,40 M€); 18 % (0,70 M€) vont à l'amélioration des connaissances sur le milieu marin -surveillance des habitats côtiers dans des secteurs soumis à la pression des navires de plaisance et de la pêche- et 2 % (0,10 M€) bénéficient respectivement à la restauration des milieux aquatiques (études et animation), ainsi qu'à une meilleure gestion de la ressource en eau. Parmi les projets remarquables qui bénéficient d'un soutien, le renouvellement de 3 km de conduite d'eau potable de Pietranera à Miomo, pour desservir les communes de Santa Maria di Lota et de San Martino di Lota, afin notamment de résorber des fuites estimées à 15000 m³ par an. Ces travaux, qui permettront d'améliorer le rendement du réseau d'eau gérée par la régie des eaux du Pays Bastiais, Acqua Publica, sont aidés à hauteur de 1375000 €, dans le cadre du plan France Relance. Une subvention de 622402 € a également été accordée pour la réalisation et/ou l'actualisation, par la société Andromède Océanologie, de cartographies des habitats côtiers de la région de Corse sur 22 secteurs concernés par la pression des mouillages de navires de plaisance ou d'arts trainants de pêche. Elles vont permettre d'actualiser les données existantes depuis 2014, d'acquérir de nouvelles informations sur la morphologie et la nature des fonds sur les herbiers de posidonies (habitat protégé) et les récifs coralligènes jusqu'à 80 mètres de profondeur et de mettre en évidence de nouvelles zones sensibles et/ou dégradées à prendre en compte dans la définition des zones interdites au mouillage par la réglementation. ■ AN



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA CORSE-DU-SUD

Election du président suspendue par le Tribunal administratif

Le 23 juillet 2021, la majorité régionale à l'Assemblée de Corse avait présenté un candidat à la présidence du Syndicat départemental d'énergie de la Corse-du-Sud (SDE2A) : Jean Biancucci, ancien président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE). Décision contestée par plusieurs groupes siégeant à l'assemblée. Le 17 août 2021, le SDE2A modifiait ses statuts, afin de mettre fin à la règle qui réserve sa présidence à un représentant de la Collectivité de Corse et fixait au 7 septembre 2021 la date de l'élection du prochain président. Une décision attaquée par 5 membres du syndicat*, qui avaient saisi le Tribunal administratif de Bastia. Dans son jugement rendu le 6 septembre, le juge des référés a estimé que « les pièces produites devant lui ne démontrent pas que la réunion du 17 août 2021 du comité syndical a été convoquée au vu d'une demande présentée par au moins un tiers des délégués en exercice ». Le tribunal a par ailleurs considéré « qu'une modification des statuts ne peut être décidée avant que ne soient renouvelés les organes dirigeants du SDE2A ». Il a donc, en conséquence, annulé les délibérations du SDE2A en date du 17 août 2021, suspendant ainsi l'élection prévue pour ce 7 septembre. Un jugement contesté par 11 élus, dont Jean-Christophe Angelini, maire de Porto-Vecchio et président du groupe Avanzemu à l'Assemblée de Corse. L'élection du président du SDE2A devrait intervenir d'ici ce 30 septembre. ■ AN

*Antoine Ottavi vice-président du SDE 2A, Jean-Paul Panzani conseiller territorial à l'Assemblée de Corse, Pierre-François Bellini, maire de Carbuccia, Antoine-Joseph Peraldi, maire de Corrano, et Alain Nebbia, maire de Lopigna

Les chiffres de la semaine

0,4 %

des eaux territoriales françaises de la Méditerranée: c'est ce que représenteraient réellement les zones naturelles de protection intégrale bien surveillées, indique Alexandre Meinesz, professeur émérite à l'Université Côte d'Azur, dans son essai Protéger la biodiversité marine, paru aux éditions Odile Jacob. Ainsi, alerte-t-il nous sommes bien loin des objectifs affichés pour 2030 où 10 % des eaux territoriales devraient être strictement protégés.

Les chiffres de la semaine

1

Français sur 2 dit connaître et comprendre le processus de décentralisation, selon les résultats de la 5^e enquête de l'Observatoire de la démocratie de proximité AMF-Cevipof/ Sciences Po. Il se dégage néanmoins une large majorité (75 %) pour privilégier un modèle d'organisation politique où les décisions seraient prises au nom d'un principe d'efficacité justifiant une adaptation dans chaque territoire contre un principe d'égalité territoriale.

Les chiffres de la semaine

157

millions d'euros alloués à la Corse pour l'amélioration et la modernisation du système de santé dans le cadre des mesures du Ségur de la Santé. Dont 151 M€ sur 10 ans pour les établissements de santé (82 M€ pour les projets hospitaliers prioritaires, 68 M€ pour la restauration des capacités financières des établissements hospitaliers publics) et, au titre de 2021, 5,20 M€ pour les Ehpad et 0,74 M€ pour le développement du numérique en santé.



CREATION SOCIETE

N° 01



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tél. 95.31.69.67 / Fax : 95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 26.08.2021, il a été constitué sous la dénomination sociale « **SCI CIC MONTE** » une Société Civile Immobilière ayant pour objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Le siège social est fixé à San Martino Di Lota [20200] 4, Hameau d'Oratoggio. La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 Euros.

Le capital ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 Euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par Monsieur Maxime BERTRAND et Madame Lena HARMAND demeurant ensemble à San Martino Di Lota [20200] 4, Hameau d'Oratoggio, lesquels jouissent vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,
La Gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/08/2021 il a été constitué une SCI dénommée :

MOSCARDINI-BELGODERE

Siège social: résidence du cap 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

Capital: 1.000 €

Objet: Acquisition et location immobilière

Gérant: Mme BEGODERE Elise L'alivi Brancale 20290 BORGIO

Co-Gérant: M. MOSCARDINI Christian Résidence Elba 20200 SANTA MARIA DI LOTA

Cession des parts sociales : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA

N° 03



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 27 août 2021, il a été constitué Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) désigné "U GRANATU", société civile de personnes régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil, et L.323-1 à L.323-16, R.323-8 à R.323-54 du code rural et de la pêche maritime.

Objet : L'exploitation des biens agricoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés ou pris à bail par lui. Siège social : U Sorbu, 20163 TAVERA [Corse-du-Sud].

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en nature : 205.374 € Capital social : 205.374 €, divisé en 2.633 parts sociales de 78 € chacune. Gérant : Monsieur Antoine SAVELLI né le 13 décembre 1989 à Bastia, demeurant à 20163 TAVERA.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio. Toute cession de parts entre associés est libre lorsque le GAEC comprend deux associés. Dans tous les autres cas, toute cession de parts, même entre associés, est subordonnée à l'accord unanime des autres associés.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire. Chaque part sociale donne droit à une voix.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/07/2021 il a été constitué une SASU dénommée :

ARCA

Nom commercial: ARCA Siège social: place de Diane 20219 VIVARIO

Capital: 2.000 €

Objet: RESTAURATION TRADITIONNELLE ET TRAITEUR

Président: LINTE Christophe place de Diane 20219 VIVARIO

Transmission des actions: Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à CAURO du 19 août 2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale :

ISULA CONSTRUCTION

Siège social : Lotissement Spunta di Sole - 20117 Cauro

Objet social : Maçonnerie générale, terrassement, assainissement, VRD

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2.000 euros

Gérance : M. Yann ROUSSOT et M. Antoine, Lucien, Alain PIETRINI demeurant tous deux 6, Lot Spunta di Sole - Baracone - 20117 Cauro

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 06



Expertise comptable
Commissariat aux comptes
6, rue Girardin
13007 MARSEILLE

NATURA CORSE DIFFUSION

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000

Siège social : Les Prés de San Gavino
Lot 9 Torello - 20114 FIGARI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FIGARI du 25/08/21, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : **NATURA CORSE DIFFUSION**
Siège : Les Prés de San Gavino Lot 9 Torello, 20114 FIGARI
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3 000
Objet : l'achat et la vente, en gros, demi gros et détails de toutes marchandises, tous produits alimentaires, la distribution, la commercialisation de tous produits alimentaires, marchandises, denrées alimentaires de toute provenance et vers toutes destinations, le commerce général et la représentation commerciale.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur OLIVIER DEMOULIN, demeurant Les Prés de San Gavino, Lot 9 Torello, 20114 FIGARI, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 07

BALTOLU PATRIMOINE

Société civile Immobilière
au capital de 1 000 euros

Siège social : 9 Lot. Michel Ange
20167 AFA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA du 30/07/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile Immobilière
Dénomination sociale : **BALTOLU PATRIMOINE**
Siège social : 9 Lot. Michel Ange, 20167 AFA
Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Sandrine FALZOÏ épouse BALTOLU
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, La Gérance

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/09/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **HELARD GROUP**

Siège : Rue Pasteur - Résidence USCHEGARU - 20137 PORTO VECCHIO
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5 000 euros

Objet : - La participation directe ou indirecte dans toutes les opérations commerciales, industrielles ou de services quel qu'en soit le domaine ou la nature, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, de commande, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, association en participation ou autrement,
- La gestion de ces participations,
- Toutes prestations de services techniques, commerciales, financières et administratives, notamment au profit des sociétés dans lesquelles la société détient des participations,
- L'exercice de mandats sociaux,
- Le dépôt, l'exploitation ou l'achat de tous brevets, licences ou marques, la gestion de réseaux de franchise,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.
Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la majorité des voix des associés présents ou représentés.
Président : Mme Lucie HELARD demeurant 3773 Rue du Porteau - 85440 TALMONT SAINT HILAIRE.

La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,
Le Président

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : **SCI " ALEXIA R. "**
Siège : Résidence A Mortella - Lieu dit Tettola - 20217 SAINT FLORENT

Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, leur gestion et administration

Durée : 99 années

Capital : 500 Euros

Gérance : Mme Alexia RONCAGLIA [RONCAGLIA-GRIMALDI] demeurant Résidence A Mortella - Lieu-dit Tettola - 20217 SAINT FLORENT

Immatriculation : RCS BASTIA

Pour Avis

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
dénomination : **SOLE D'ORU**
Capital : 500€
Siège social : 8 Hameau du Soleil - Lieu-Dit San Clemente 20226 Occhiatana
Objet : location de tous type de biens immobiliers
Durée : 99 ans.
Gérant : Mme Virginie Larue demeurant 8 Hameau du Soleil - Lieu-Dit San Clemente 20226 Occhiatana
RCS Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à OTA(20150), du 11 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale :

MARANELLI IMMOBILIER

Siège social : Lieu-dit Porto 20150 OTA
Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : - Monsieur Jean-Charles, Maurice, Antoine MARANELLI, demeurant à OTA (20150), Lieu-dit Porto - Monsieur Pierre Dominique MARANELLI, demeurant à OTA (20150), Le Moulin, Route d'Evisa

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance

N° 12

**Etude de Maîtres MATIVET et SUZZONI**

Notaires associés à AJACCIO (Corse)
 7 cours Napoléon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître SUZZONI Pierre-Dominique, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « Jean-François MATIVET et François-Mathieu SUZZONI », titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7 cours Napoléon, le 31 août 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : **LES NINOUS**

Siège social : CAUNES-MINERVOIS (11160) 16 Lots Les Balcons de MONTPLAISIR.

Durée : 99 ans

Capital social : 200,00 euros

Les apports : en numéraire.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit de ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Adrien, Julien DE LANDTSHEER demeurant à VERO (20172) Camping les eaux vives.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CARCASSONNE.

Pour avis, Le notaire

CABINET PARAMEDICAL EMILE SARI

Société de moyens
 au capital de 800 euros
Siège social : 6 Avenue Emile Sari
 20200 BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 31 août 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de moyens

Dénomination sociale : **CABINET PARAMEDICAL EMILE SARI**

Siège social : 6 Avenue Emile Sari, 20200 BASTIA

Objet social : La mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres en veillant au respect de l'indépendance technique et morale de chaque associé.

Durée de la Société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 800 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Jean-Christophe Guidicelli, demeurant Résidence le Colomba - Bat A - 20200 VILLE DI PETRABUGNO,

Clauses relatives aux cessions de parts :

agrément requis dans tous les cas
 agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PORTO VECCHIO en date du 12 août 2021, il a été constitué une société civile de moyens présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

OSTEO SIMONI-CRISTOFINI

Objet Social :

- faciliter à chacun de ses membres l'exercice de son activité par la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de leur profession [locaux, matériels, mobilier, personne, etc..], sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci ni rechercher de bénéfices autre que l'économie qui pourra en résulter pour chacun des associés, et sans que le capital investi soit rémunéré.

- acquérir, louer, vendre échanger les immeubles, installations et appareillages nécessaires.

- engager le personnel auxiliaire nécessaire et, plus généralement, procéder à toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil.

Siège Social : Rue Giudice di Cinarca - Les 4 Chemins - Immeuble Le GEMELLUS - 20137 PORTO VECCHIO

Durée : 99 ans

Capital : 200 euros

Apports en numéraire : 200 euros

Gérance : - Madame Audrey GIUSTI née SIMONI, demeurant Cabinet Ostéopathe - Lieu-dit Pinatello, 20114 FIGARI (Corse du Sud),

Agrément des Cessions : Agrément pour toutes cessions.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 03/09/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **ASEC**

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 1 000 euros

SIEGE : Chemin de Bongiocco 20220 Monticello

OBJET : La gestion de résidences de tourisme ; La gestion hôtelière et parahotelière, résidences de meublés ; L'acquisition, la construction, la rénovation, la propriété, l'exploitation par bail, location ou autrement, l'administration, la gestion de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément.

PRÉSIDENT : Monsieur Jean-Claude MATTEI, demeurant Chemin de Bongiocco 20220 Monticello,

IMMATRICULATION : au RCS de Bastia.

Pour avis

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la création de la société par actions simplifiée **AT FORMATION** au capital de 1 000 euros divisé en 1 000 actions de 1 €, siège social chemin du Macchione Green avenue 20600 BASTIA objet la formation professionnelle sous toutes formes, par l'acquisition, le développement et la transmission de compétences durée 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS de BASTIA, **Président** Monsieur Alex TANI demeurant chemin du Macchione Green avenue 20600 BASTIA. Toute cession d'actions est soumise à l'agrément préalable et préemption de la société. Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix.

N° 17

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 14 juillet 2021, à VILLE DI PIETRABUGNO.

Dénomination : **SARL NERA**.

Siège : NERA.

Forme : Société à responsabilité limitée.
Siège social : Immeuble TERRA CORSA, Rte du CAP, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO.

Objet : Institut de beauté, soins du corps, ongles, et maquillage permanent.

Durée de la société : 99 année[s].

Capital social fixe : 500 euros

Gérant : Madame GHJULIA ALESANDRINI EP. PAYAN, demeurant 32 Chemin de MUCHITANA, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

La société sera immatriculée au RCS BASTIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à POGGIO MARINACCIO (20237) du 04.08.2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination :

LES CABANES DE LUTINA

Siège : Hameau de Lutina 20237 POGGIO MARINACCIO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5 000 euros

Objet : - L'exploitation d'un centre de vacances, d'appartements, de résidences, de gîtes, d'hôtels, d'hôtels de plein air ou de toute infrastructure immobilière, l'accueil et l'hébergement de groupes ou de personnes, la location et la vente de tout article ou de toutes activités sportif, cultures ou de loisirs, la conception, l'organisation, et l'enseignement de toutes activités ou de tout événement sportif, culturel ou de loisirs, petite restauration.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions :

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Madame Isabelle, Valérie, Marie-Claude ROUX (épouse FRANCHET), demeurant à Hameau de Lutina 20237 POGGIO MARINACCIO

La Société sera immatriculée au RCS de BASTIA

Pour avis,
 Le Président

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 19

SCI SISCO MARINA

Société Civile en liquidation

Au capital de 150,00 euros

Siège : C/O Pierre Tognetti

Lieu-dit Campelle Soprane

20233 Pietra Corbara

SIRET : 445 020 696 00016

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 août 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société civile à compter du 31 août 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pierre TOGNETTI, demeurant Lieu-dit Campelle Soprane 20233 Pietra Corbara, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé lieu-dit Campelle Soprane 20233 Pietra Corbara. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

VIANDES DU NIOLU

EURL au capital de 7 622,45 €

Siège social :

 Chez M. Maestracci Jean Baptiste
 20224 CORSICIA

 Siège de liquidation : au siège social
 431 535 335 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 25/08/21, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 25/08/21 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Jean-Baptiste MAESTRACCI, demeurant 20224 Corsicia, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur



N° 21

RDP
 SARL Au capital de 10 000 euros
 Siège : RN 194 ZA Baléone Centre,
 20167 SARROLA CARCOPINO
 792 060 501 RCS AJACCIO

L'AGE réunie le 30/06/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Mathieu CASALONGA, demeurant Lieu dit Rotajolo, Agosta Plage 20166 PORTICCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé RN 194 ZA Baléone Centre, 20167 SARROLA CARCOPINO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

DOMAINE DE MURZA

Entreprise Agricole

à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.500,00 euros

Siège social : Lieu-dit Castelluccio

20222 Brando

828 922 625 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'associé unique a décidé le 30.09.2020 la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.09.2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pierre-Yves ANDRE, demeurant à Lieu-dit Castelluccio, Erbalunga, 20222 BRANDO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Castelluccio, 20222 BRANDO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 23

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Suite à l'AGE du 21/07/2021, les associés de la SARL CHJARU DI LUNA, SARL au capital de 7.622 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 482.595.907 dont le siège social est sis Lieudit Fango 20 245 GALERIA ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Jeannette COSTA, Gérante, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de BASTIA.

N° 24

SASU BATI PRO BALAGNE

Au Capital de 50 €

Siège Social : 9 Avenue Marche

20260 Calvi

DISSOLUTION LIQUIDATION

Aux termes du Procès-verbal du 16 juillet 2021 il a été convenu ce qui suit : dissolution et liquidation de la SASU et nomination de Mr GLANCLAUDE JOSEPH, en qualité de liquidateur, siégeant au siège social, 9 Ave. Marche, 20260 Calvi, les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis unique
Le Président-associé

DOMAINE DE MURZA

Entreprise Agricole

à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.500,00 euros

Siège social : Lieu-dit Castelluccio

20222 Brando

828 922 625 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30.09.2020 au Lieu-dit Castelluccio, 20222 BRANDO, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pierre-Yves ANDRE de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 26

LA VELA

SARL Au capital de 7 500 euros

Siège social : Marine de Pietracorbara

20233 PIETRACORBARA

802 705 491 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2021, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Joseph, Michel CONSTANT, demeurant Marina 20233 PIETRACORBARA, ancien gérant de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Marine de Pietracorbara 20233 PIETRACORBARA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

N° 27

LA VELA

SARL en liquidation

Au capital de 7 500 euros

Siège de liquidation :

Marine de Pietracorbara

20233 PIETRACORBARA

802 705 491 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2021 au siège de liquidation l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Joseph, Michel CONSTANT, demeurant 20233 PIETRACORBARA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

I CARDELLINI

Société à Responsabilité Limitée

en liquidation au capital de 7.622,45 €

Siège social : Lieu-dit Fontanaccia

20145 SARI SOLENZARA

352 606 271 RCS AJACCIO

En assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour.

Madame Alexandra LUCCHINI, demeurant à SARI SOLENZARA (20145) - Hôtel la Solenzara, a été nommée liquidateur à compter du même jour et pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à Hôtel LA SOLENZARA - 20145 SARI SOLENZARA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation seront effectués en annexe au RCS du greffe de AJACCIO.

N° 29

MEDORI DOMINIQUE CAVONE

EURL au capital de 100 €

Siège social : Cavone 20240 Venti-

seri 793 259 805 RCS Bastia

Le 31/12/2018, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2018, nommé en qualité de liquidateur M. Medori Dominique, demeurant Cavone 20240 Ventiseri et fixé le siège de liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Bastia

N° 30

RDP

SARL en liquidation

Au capital de 10 000 euros

Siège de liquidation : RN 194

ZA Baléone Centre

20167 SARROLA CARCOPINO

792 060 501 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale réunie le 30/06/2021 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Mathieu CASALONGA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

CHANGEMENT NOM

N° 31

Mme OTTOMANI Pasquine Jeanne Baptiste, née le 2 juin 1965, à CORTE, 20250, FRANCE, demeurant 5 avenue Xavier Luciani, 20250, CORTE, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir ALBERTINI.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 32

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

R.G : 20-1187
Date : 21 juillet 2021

DEPOT DE L'ETAT DE CREANCES TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Nom commercial : VANNUCCIMMO
RCS : N° SIREN 507 751 147
Forme : SCI
Activité : Location immobilière
Adresse : RN 193 - 20620 Biguglia.

N° 33

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

R.G : 20-4
Date : 21 juillet 2021

DEPOT DE L'ETAT DE CREANCES TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Nom commercial : NOCARIO
RCS : 831 541 883 RCS Bastia
Forme : SCI
Activité : Location immobilière
Adresse : Résidence les Vallons du Macchione - Bt. 10 - 20200 Bastia.
Dépôt de l'Etat des Créances : au Tribunal Judiciaire de Bastia, auprès du Juge Commissaire où les réclamations seront recevables dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

N° 34

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Par jugement en date du 05/08/2021, le Tribunal de Commerce de Nanterre a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

TANECO SAS
40 Rue de L'Est
92100 Boulogne Billancourt
RCS Nanterre : 399 919 810
Immatriculation secondaire RCS Bastia 2004 B 28
Adresse de l'Ets secondaire : Imm. I Crocivii - Migliacciario [20243] Prunelli di Fiumorbo.
Activité : Enlèvement et traitement des ordures ménagères - Bureau dédié à l'exploitation du Centre d'Enfouissement Technique.

DEPOSEZ vos annonces :



al-informateurcorse@orange.fr

N° 35

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO

Par jugement en date du 26/07/2021, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a prononcé la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

L. MENUISERIE SARL
Route Nationale 193
Baléone Mezzavia
20147 Sarrola Carcopino
RCS Ajaccio 534 952 015
Immatriculation secondaire RCS Bastia 2012 B 181 534 952 015
Adresse de l'Ets secondaire : Route Nationale 193 - Erbajolo [20600] Bastia.
Activité : Négoce, pose de menuiseries et agencements intérieurs et extérieurs.

CHANGEMENT GERANT

N° 36



Olivier PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Port de Plaisance de Toga - bât. A2 -
20200 BASTIA
04.95.32.05.85 - 04.95.32.13.35
e-mail : pellegrinolivier@wanadoo.fr

SAVERIA AND CO

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.200,00 euros
Siège social : Lotissement Saint Antoine 20215 VENZOLASCA

Aux termes d'une délibération en date du 16/08/2021 la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Antoine GUALTIERI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Pierre-Antoine GUALTIERI, demeurant lotissement Saint Antoine 20215 Venzolasca, pour une durée illimitée à compter du 17 Août 2021..

Pour avis La Gérance

N° 37

Société Civile d'Exploitation Agricole
« **MAGGY DI NEBBIU** »
Capital social : 5.000 Euros
Siège social : Lieu-dit « Campodata »
20232 VALLECALLE
R.C.S. BASTIA D 850.668.146
SIRET : 850.668.146.000.10

GERANCE

Aux termes d'un procès-verbal de décisions unanimes en date du 25 Août 2021, les associés ont pris acte de la démission de Madame Laura ROLLAND de ses fonctions de cogérante de la Société à effet de ladite date.
A compter du 25 Août 2021, le seul gérant demeurant en fonction est Monsieur Yann JACQUEMIN, demeurant à Oletta (Haute-Corse), Résidence A Macchia, Lieudit Guadelle, Route de Saint-Florent.

Pour avis, Le gérant

N° 38

CORSICA BOBINAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : RN 193,
Zone Industrielle de BORG
PURETONE - 20290 BORG
353 175 110 RCS BASTIA

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 août 2021 :
Madame Joëlle Toussainte Marie MORDICONI, nouveau Gérant, demeurant lieudit Granaro, 20213 FOLELLI, a été substitué dans les statuts à celui de Monsieur MORDICONI Ange Marie
L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis

N° 39

SARL LES VIGNERONS D'AGHIONE

Capital social : 10 000 euros
Siège social, Lieu-dit Samuletto,
20270 Aghione
RCS : 488 423 211 Bastia

CHANGEMENT DE GERANT

Par décision en date du 27 Aout 2021, il a été pris acte :
- de la démission de Monsieur André Casanova en tant que Gérant
- de la nomination de Monsieur Vincent Fazi, demeurant Saint-Antoine, Route de Maison Pierraggi en qualité de nouveau gérant.
Mention au RCS de BASTIA.

CESSION FONDS COMMERCE

N° 40

CESSION DE FONDS DE COMMERCE et ARTISANAL

Suivant ASS du 23.08.2021 enregistré à BASTIA, le 23.08.2021 réf : 2B04P31 2021 A 01118 La SASU STEPHAN B STYLE dont le Siège social est sis Motel les Alizes Lot. Castellaccio Monticello, 20220 L'ILE ROUSSE, RCS BASTIA N° 808337414, A VENDU à Mme Claire CHERUBINI Née le 14.11.2000 à MARSEILLE demeurant Pole Commercial E casella hameau de LOZARI, 20226 BELGODERE, En cours d'immatriculation au RCS de BASTIA et à la CM de la Haute Corse, un fonds de commerce et artisanal de « Salon de coiffure » (la dénomination comprenant la prestation de coiffure et la vente de produits d'accessoires et de coiffure), exploité à L'ILE ROUSSE [20220] 20, avenue Paul Doumer, enseigne « STEPHAN B » comprenant tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds.

Effet de la vente au 1er Août 2021
Prix : 40 000 € : Eléments incorporels 39 000€ - Eléments corporels 1000 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par Me M-R CITOLLEUX, Avocat au Barreau de BASTIA, demeurant résidence Clos des Oliviers - Bât A , 20220 ILE ROUSSE.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

N° 41

BYZANCE FINANCE devenue BF

Forme : SA
Capital social : 100000 euros
Siège social : Immeuble Corsea
RB 198 - 20213 Sorbo-Ocagnano
519805725 RCS de Bastia

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 17 août 2021, les associés ont décidé, à compter du 17 août 2021, de transférer le siège social à 128 rue de la Boétie, 75008 Paris.

Radiation du RCS de Bastia et immatriculation au RCS de Paris.

N° 42

CORSEA HOTELS ET RESIDENCES SASU devenue RHC

au capital de 100 euros
RN 198 - Lieudit Querciolo
20123 SORBO-OCAGNANO
821 737 335 R.C.S. BASTIA

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes des décisions d'associé unique prises en date du 20 août 2021, il a été décidé de transférer son siège social de la société fixé RN 198 - Lieudit Querciolo 20123 SORBO-OCAGNANO à la nouvelle adresse sis 128 rue de la Boétie 75008 PARIS , à compter du 20 août 2021.

Les statuts seront modifiés en conséquence et la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PARIS.

Pour avis, la gérance

N° 43

"S.C.I. MAXIME"

Société Civile Immobilière
Capital social : 1.000 Euros
Siège social : Chemin du Fort
Porticcio GROSSETO-PRUGNA
(Corse du Sud)

Suivant procès-verbal du 31.08.2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé à compter dudit jour de modifier le siège social de la société de : GROSSETO-PRUGNA (Corse du Sud), 11 Résidence les Terrasses de Porticcio, à GROSSETO-PRUGNA (Corse du Sud), Porticcio, Chemin du Fort et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts de la société.

Pour avis et mention
La Gérance

PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE
ACCEPTÉ

DANS NOS BUREAUX
OU
PAR TELEPHONE

ASCOM

Société Par Actions Simplifiée
 Au capital de 2 000,00 €
 Siège social : Ld Palmente
 Pont de la Pierre
 20129 BASTELICACCIA
 803 425 198 RCS AJACCIO

D'un procès-verbal du Président du 1er septembre 2021, il résulte que :
 Le Président décide de transférer le siège social/Etablissement principal situé actuellement « Lieu-dit Palmente - Pont de la pierre - 20129 BASTELICACCIA » à l'adresse suivante « ZA du Stiletto - Route du Stiletto - 20090 AJACCIO » à compter du 1er septembre 2021.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis,
 le représentant légal.

**LOCATION
GERANCE**

N° 45

Henri PINNA
Joseph MELGRANI
Paul CUTTOLI
Louis-Valery VERGEOT

- Notaires associés -
 6, Bd Sylvestre Marcaggi
 20000 AJACCIO
 TEL. : 04.95.51.75.75
 FAX. : 04.95.51.15.55

LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte reçu par Me Paul CUTTOLI, notaire à AJACCIO, le 19 août 2021, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AJACCIO, le 25 août 2021, sous la référence 2021 N 00454, Monsieur François PADOVANI, commerçant, demeurant à PERI [20167], lieudit "Stagnolu" Chemin de la Poterie, Né à AJACCIO [20000] le 30 octobre 1951. A confié à la société dénommée JULO, société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 Euros ayant son siège social à AJACCIO [20090], avenue Maréchal Lyautey, Résidence 1er Consul, Bâtiment B, « Le Sedrey », immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 901 632 117.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de « Snack cafeteria » sis à AJACCIO [20090], avenue Maréchal Lyautey, Résidence 1er Consul, Bâtiment B, connu sous l'enseigne « Le Sedrey », lui appartenant, pour lequel il est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 324 000 207.

Pour une durée d'un an incompréhensible à compter de ce jour, 19 août 2021, pour se terminer le 18 août 2022, renouvelable ensuite d'année en année, par tacite reconduction.
 Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le loueur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique publication
 Le notaire

**POURSUITE
ACTIVITE**

N° 46

PHARMACIE PRINCIPALE

Société d'Exercice Libéral
 à Responsabilité Limitée
 Au capital de 100000 euros
 Siège social : 65, Cours Napoléon
 20000 Ajaccio
 877 863 019 RCS Ajaccio

AVIS DE NON DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 26 août 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société sus-désignée.

Pour avis,
 La Gérance.

N° 47

**SANTONI
ET SINI ARCHITECTURE**

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 2000 euros
 Siège social : 24, Rue Fesch
 20000 Ajaccio
 842 391 864 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 22/06/2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
 Le Président.

N° 48

LA BOCCA

Société par actions simplifiée
 Au capital de 1 000 euros
 Siège social : 6 Avenue Piccioni
 20220 Ile Rousse
 847 606 365 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2021 :

L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L 225-48 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis.

N° 49

LA FABBRICA

Société par actions simplifiée
 Au capital de 1 000 euros
 Siège social : Lieu-dit Occi,
 Route de Calvi - 20220 Ile Rousse
 847 609 906 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2021 :

L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L 225-48 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis.

LA BAGUETTE DOREE

Société à responsabilité limitée
 Au capital de 7 622,45 euros
 Siège social :
 Les Quatre Chemins
 20137 PORTO VECCHIO
 338 260 029 RCS AJACCIO

Suivant décision 30 janvier 2017, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la gérance

N° 51

**CONTINUATION
DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ
LA PERTE DE PLUS DE LA
MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL**

Dénomination : **SAVIM EXPO**. Forme : SARL. Capital social : 2000 euros. Siège social : 4 Boulevard STEPHANO-POLI DE COMMENE, 20000 AJACCIO. 489043737 RCS d'AJaccio.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 juillet 2021, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

N° 52

MOUNTAIN DREAMS

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1 000.00 €
 Siège social : Solenzara Résidence
 Mare e Festa
 20145 SARI-SOLENZARA
 878 312 701 RCS AJACCIO

Par acte unanime du 25/08/21, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au RCS d'AJACCIO.

**AVIS
RECTIFICATIF**

N° 53

AVIS

Rectificatif à l'annonce n° 468614 parue le 18 septembre 2020 dans "L'Informateur Corse" relatif à la Société KOOL SARL.

Mention rectificative : Le PV prenant acte de la dissolution de la société est datée du 1er août 2020 et non du 4 septembre 2020.

Pour Avis.

N° 54

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale rectificative parue dans ICN-INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, du 16/07/2021, ICN N° 6882, concernant le changement de présidence de la société ALLO PIZZA 26/12 :
 Il a été omis de préciser : à compter du 15/02/2021.

Pour Avis

**RECTIFICATIF
LOCATION GERANCE**

Lors de la parution des insertions n°57 et n° 58 de l'ICN n° 6829 du 10/07/2020 concernant la location-gérance, par la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 8 000 000 €, sise Esplanade Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784 et dont le siège social est situé Tour Franklin - 100 Terrasse BOIELDIEU - 92800 PUTEAUX à la Société EPB, SARL immatriculée au RCS d'AJaccio sous le n° 439 122 649, ayant son siège social lieu-dit Analonga - Route de l'Ospedale - 20137 PORTO-VECCHIO il fallait lire l'adresse du fonds de commerce de Station-service suivante « 52 route de Bonifacio - lieu-dit Teghia - 20137 PORTO-VECCHIO ».

N° 56

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif à l'avis paru le vendredi 20 août 2021 concernant la Société A RUNDINELLA :

Directeur général : Monsieur François-Xavier FICAJA, né le 27 mars 1993 à BASTIA [20], demeurant à VILLE DI PIETRABUGNO [20200], 9 Impasse de la Fontaine.

Commissaire aux comptes titulaire : Monsieur Fabrice RABATTU, domicilié à MARSEILLE [13001], 66D Rue Sainte.

Commissaire aux comptes suppléant : PYTHEAS CONSEIL, sise à MARSEILLE [13001] 66D rue Sainte, [RCS MARSEILLE 439 997 859].

N° 57

MAESTRIA

Société par actions simplifiée
 Au capital de 102 000 euros
 Siège social : La Signoria
 Route de l'aéroport, 20260 CALVI
 444 710 123 RCS BASTIA

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 41, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 16 juillet 2021, n° 6882 :

Il fallait lire : « Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 juin 2021, il résulte que :

Les mandats de la société KALLISTE REVISION COMPTABLE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Ange PRONESTI, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes. »

Et non : « Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 juin 2021, il résulte que :

Les mandats de la société KALLISTE REVISION COMPTABLE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Marie Dominique CAVALLI, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes. », comme écrit par erreur.

Pour avis, Le Président

ICN**Informateur Corse Nouvelle**

Pour un traitement
PLUS RAPIDE
 de vos textes adressez-nous
 vos annonces par mail :
al-informateurcorse@orange.fr

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 58

HOTEL LA PINEDE

SA au capital de 40000 €
Siège social : Barbicaja
Route des Sanguinaires
20000 Ajaccio
352 829 741 RCS Ajaccio

Le 19/07/2021, le conseil d'administration a décidé de nommer M. Pisano Jean-Michel Pierre, Immeuble le Sicile, Bâtiment C, 20000 Ajaccio à la fonction de directeur général en remplacement de Mme Santonacci Valérie Renée Germaine à compter du 19/07/2021. Dépôt au RCS d'Ajaccio.

N° 59

STORIA PRODUCTIONS

SARL au capital de 1000 euros
Siège social :
Lotissement Santa Barbara
20100 Sartene
790 695 050 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
- de transférer le siège social du Lotissement Santa Barbara, 20100 SARTENE au 11, Rue Colomba, 20000 AJACCIO à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de nommer en qualité de nouveau gérant à compter du 01/07/21 M. Jérôme, Jean-Louis PAOLI, demeurant : 46, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, en remplacement de M. Jacques MARTINEZ, démissionnaire.

Pour avis,
La Gérance.

N° 60

A STORIA

Société Civile
de Construction de Vente
Au capital de 1.000 €
Siège social :
Lieu-Dit Galeries d'Alzete II
20221 Cervione
884 513 565 R.C.S. Bastia

Aux termes des DUA du 19/12/2021, il a été décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée sans création d'un être moral nouveau. Le siège social, l'objet et la durée restent inchangés. Chaque action donne droit à une voix, tout associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Les cessions d'actions sont libres. Il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société en « A Storia ». Il a été décidé de mettre fin aux mandats de M. Bastien FERRACCI et de M. Dominique FEDERICI en qualité de gérant et de nommer en qualité de Président la société Baldassari Finances, SAS sise Résidence le Roi Théodore - Moriani - 20230 San-Nicolao, 814 654 091 RCS Bastia.
Aux termes des décisions du Président du 05/02/2020, il a été constaté une augmentation du capital d'un montant de 264.000 euros par émission d'actions nouvelles, portant le capital à 265.000 euros. Les statuts sont modifiés en conséquence. Dépôt légal au RCS de Bastia.

N° 61

SAINT JEAN-CHARLES H

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège Social :
Immeuble La Tyrrhénienne
Quai des Martyrs - 20200 Bastia
451 752 786 R.C.S. : Bastia

A la suite du décès de Madame Angèle CAPIA survenu le 27 janvier 2020 et aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 août 2021, l'article 7 des statuts "Capital social" a été modifié.

Associés en Nom :

* Ancienne mention :
- Monsieur Jean-Charles CAPIA demeurant à Bastia [20200] 30 boulevard Paoli.
- Madame Angèle CAPIA demeurant à Bastia [20200] Immeuble La Tyrrhénienne - Quai des Martyrs.

* Nouvelle mention :
- Monsieur Jean-Charles CAPIA demeurant à Bastia [20200] 30 boulevard Paoli.
- Monsieur Charles CAPIA demeurant à Bastia [20200] Immeuble La Tyrrhénienne - Quai des Martyrs.

Pour avis

N° 62

ARIA MARINA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 200.00 €
Siège social : 2 Bd Madame MERE
BP 813 - 20192 AJACCIO CEDEX 4
351 534 722 RCS AJACCIO

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 3 août 2021, il résulte que :

Le capital social a été augmenté capital d'une somme de cinquante-six virgule cinquante et un (56,51) euros, pour le porter de mille cent quarante-trois virgule quarante-neuf (1 143,49) euros à mille deux cents (1 200) euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur un compte courant d'associé. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen : à la fois de l'augmentation du nombre de titres sociaux, qui sont portés de cents (100) au nombre de cent-vingt (120) ; et à la diminution de leur valeur nominale, passant de onze virgule quarante-trois euros (11,43) à dix euros (10) l'une.

En conséquence, il a été rajouté à l'article 6 - APPORTS la mention suivante : « Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 3 août 2021 le capital social a été augmenté de 56,51 € pour être porté à 1 200 €. »

Et, l'article 7 a été modifié comme suit : Anciennes mentions :

Article 7 - CAPITAL SOCIAL
Suite à l'Assemblée Générale du 29 mars 2021 Le capital social est fixé à la somme de Mille Cent Quarante-Trois Euros et Quarante-Neuf Centimes (1 143,49 €). Il est divisé en cent (100) parts sociales de onze euros et quarante-trois centimes (11,43€), numérotées de 1 à 100, attribuées à la société MIP, à concurrence de cent parts en pleine propriété, ci 100 parts, numérotées de 1 à 100 Total égal au nombre de parts composant le capital social.

Nouvelles mentions :
Article 7 - CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à la somme de mille deux cents (1 200) euros. Il est divisé en cent vingt (120) actions de dix (10) euros chacune, entièrement souscrites, toutes de même catégorie et attribuées à l'associée unique, MIP. »
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
Le représentant légal

N° 63

SARL SPORT SUD

Société à responsabilité limitée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : Les Quatre Chemins,
Les Quatre Portes
20137 PORTO VECCHIO
480 268 762 RCS AJACCIO

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2020, il résulte que les mandats de la SAS NOVANCES-DAVID & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la SAS NOVANCES-DECHANT ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis, la Gérance.

N° 64

SAINTE CECILE U

Société civile immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège Social :
Immeuble La Tyrrhénienne
Quai des Martyrs - 20200 BASTIA
451 753 248 R.C.S. : BASTIA

A la suite du décès de Madame Angèle CAPIA survenu le 27 janvier 2020 et aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 août 2021, l'article 7 des statuts "Capital social" a été modifié.

Associés en Nom :

Ancienne mention
- Madame Cécile CAMBONNET née CAPIA demeurant à Paris (75015) 5 rue Barthélémy
- Madame Angèle CAPIA demeurant à Bastia [20200] Immeuble La Tyrrhénienne - Quai des Martyrs

Nouvelle mention
- Madame Cécile CAMBONNET née CAPIA demeurant à Paris (75015) 5 rue Barthélémy
- Monsieur Charles CAPIA demeurant à Bastia [20200] Immeuble La Tyrrhénienne - Quai des Martyrs

Pour avis

N° 65

SAINTE CATHERINE MJ

Société civile immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège Social :
Immeuble La Tyrrhénienne
Quai des Martyrs - 20200 BASTIA
451 752 828 R.C.S. : BASTIA

A la suite du décès de Madame Angèle CAPIA survenu le 27 janvier 2020 et aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 août 2021, l'article 7 des statuts "Capital social" a été modifié.

Associés en Nom :

Ancienne mention
- Madame Catherine BARRIERE née CAPIA demeurant à Marseille (13007) 6 boulevard de Taza
- Madame Angèle CAPIA demeurant à Bastia [20200] Immeuble La Tyrrhénienne - Quai des Martyrs

Nouvelle mention
- Madame Catherine BARRIERE née CAPIA demeurant à Marseille (13007) 6 boulevard de Taza
- Monsieur Charles CAPIA demeurant à Bastia [20200] Immeuble La Tyrrhénienne - Quai des Martyrs

Pour avis

N° 66

JL FINANCES

Société Civile
Au capital de 79 3000.00 €
Siège social : Riviera Golf Madison 2B
Avenue Louisiane
06210 MANDELIEU LA NAPOULE
501 289 276 RCS CANNES

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2020, il résulte que le capital social a été diminué de 2 000.006 pour le porter de 200 000.006 à la somme de 198 000.006. En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié comme suit : Suivant décisions de l'assemblée générale du 25 mai 2020 décidant la diminution du capital social, le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (198 000). Il est divisé en mille neuf cent quatre-vingt (1 980) parts sociales de cent (100) euros chacune, numérotées de 1 à 1 980, attribuées aux associés comme suit : Mademoiselle Emilie LESAVRE, à concurrence de quatre-vingt-dix-neuf parts en pleine propriété, ci 99 parts numérotées de 1 à 98. INDIVISION JACQUES LESAVRE. [associé décédé pour lequel la succession n'est pas encore clôturée] à concurrence de mille six cent quatre-vingt-trois parts en pleine propriété, ci 1 683 parts numérotées de 99 à 1782, Monsieur Mathieu LESAVRE. à concurrence de quatre-vingt-dix-neuf parts en pleine propriété, ci 99 parts numérotées de 1 783 à 1 881. Monsieur Nicolas LESAVRE à concurrence de quatre-vingt-dix-neuf parts en pleine propriété, ci 99 parts numérotées de 1 882 à 1 980, Total égal au nombre de parts composant le capital social. Soit mille neuf cent quatre-vingt parts, ci 1 980. Le reste de l'article est inchangé. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de CANNES.

N° 67

CF ALU

société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 euros
Siège social : Résidence Habana
Arena - RN 198
798 123 154 RCS Bastia

En date du 28/07/2021 l'AGE a nommé en qualité de Président Monsieur Patrice TARZIA, demeurant Lieu-dit Vergale, Lucciana 20290, de nationalité Française, né le 22/05/1980 à Bastia en remplacement de Monsieur Charles BOTTACCI, à compter du 28/07/2021. Modification au RCS de BASTIA.

N° 68

C2A PLACO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.500,00 euros
Siège social : Nivatoli, Suaraccio
20317 Lecci
890 868 391 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 27.07.2021, l'associé unique a décidé :
- de remplacer à compter du 27.07.2021 la dénomination sociale C2A PLACO par CD2A RENOVATION et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis,
le Président.

AUTHENTIQUE

Société à responsabilité limitée au capital social de 10 000 euros
Siège social : Résidence CANDIA A2
Avenue Maréchal JUIN
20090 AJACCIO
RCS Ajaccio 832 719 769

Par décision du 21/07/2021, l'associé unique a adopté les modifications suivantes :

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL :

- Ancienne mention :
La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement

- La préparation en chambre, le façonnage et la cuisson associés à la vente au détail de pains et de viennoiseries à partir de pâtes et de pâtons surgelés.

- La fabrication et vente de produits locaux divers.

Nouvelle mention :

La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- La préparation en chambre, le façonnage et la cuisson associés à la vente au détail de pains et de viennoiseries à partir de pâtes et de pâtons surgelés.

- La fabrication et vente de produits locaux divers.

- Boulangerie, Pâtisserie, viennoiserie, confiserie et plats à emporter.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

NOMINATION D'UN CO-GERANT

Monsieur DE GENTILE Marc-François, Philippe, né le 25 août 1981 à Saint Mandé 94 160, demeurant et domicilié Bâtiment 9, Résidence Cilof, à AJACCIO (20090) est nommé Co-gérant de la société.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

CORSIMMO

Société Civile

Au capital de 1 525 euros

Siège social : Immeuble U PARADISU

Commune de Grossetto-Prugna

20166 PORTICCIO

443 830 617 RCS AJACCIO

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 01 octobre 2019 : - Les nouveaux associés de la SCI sont à présent :

- Monsieur Stéphane SERFATI, demeurant Bella Vista, Yng Fai terrace Med-levels Appart 32B, HONG-KONG, CHINE, pour seize virgule soixante-six parts sociales en pleine propriété

- Monsieur Emmanuel SERFATI, demeurant 58 Avenue du Roule, 92200 NEUILLY-SUR- SEINE, pour seize virgule soixante-six parts sociales en pleine propriété

- Monsieur Fred SERFATI, demeurant 53 Boulevard Victor Hugo, 92200 NEUILLY-SUR- SEINE, pour seize virgule soixante-six parts sociales en pleine propriété

- Monsieur Anthony ETTORI, demeurant Villa Antony Résidence les Chênes, 20168 GROSSETO PRUGNA, pour vingt-cinq parts sociales en pleine propriété

- Madame Marie-Antoinette ETTORI, demeurant Résidence les Hauts de Petra di Mare, bât. E, Avenue Maréchal Juin, 20090 AJACCIO, pour vingt-cinq parts sociales en pleine propriété
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO

Pour avis,
la gérance**CORSIMMO**

Société Civile

Au capital de 1 525 euros

Siège social : Immeuble U PARADISU

Commune de Grossetto-Prugna

20166 PORTICCIO

443 830 617 RCS AJACCIO

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 02 février 2019 : - Les nouveaux associés de la SCI sont à présent :

- Monsieur Fernand SERFATI, demeurant 52 Rue du Général de Gaulle 95 880 ENGHEN LES BAINS, pour cinquante parts sociales en usufruit

- Messieurs Stéphane SERFATI, Emmanuel SERFATI et Fred SERFATI, demeurant 53 Boulevard Victor Hugo, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, pour cinquante parts sociales en nue-propriété

- Monsieur Anthony ETTORI, demeurant Villa Antony Résidence les Chênes, 20168 GROSSETO PRUGNA, pour vingt-cinq parts sociales en pleine propriété

- Madame Marie-Antoinette ETTORI, demeurant Résidence les Hauts de Petra di Mare, bât. E, Avenue Maréchal Juin, 20090 AJACCIO, pour vingt-cinq parts sociales en pleine propriété

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO

Pour avis,
la gérance**CORSIMMO**

Société Civile

Au capital de 1 525 euros

Siège social : Immeuble U PARADISU

Commune de Grossetto-Prugna

20166 PORTICCIO

443 830 617 RCS AJACCIO

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 2021 :

- Monsieur Anthony, François, Xavier ETTORI, demeurant à Villa Antony Résidence les Chênes, 20168 GROSSETO PRUGNA et Monsieur Fred, Frédéric, Samuel ,Elie, Georges, Jonathan SERFATI, demeurant 53 Boulevard Victor Hugo, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, ont été nommés co-gérant, en remplacement de Monsieur DAOUST Patrick.

Suivants décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2021 :

- La durée de la société a été prorogée jusqu'au 31 mai 2076
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO

Pour avis,
la gérance**CAPIA ANTOINE PALAZZU IV**

SCI Au capital De 1 000 €

Siège Social : Rce Palazzu

Route de St André

20620 BIGUGLIA

RCS BASTIA 505 134 965

Par AGE en date du 30/08/21, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. CAPIA Antoine en date du 30/07/2014 et de la cessation de ses fonctions de gérant à cette même date.

Pour avis

U SCARPELLINU

Société par actions simplifiée

au capital de 500 euros

Siège social : Logirem

Terra Rossa - Villa 2 - 20090 AJACCIO

828 918 409 RCS AJACCIO

L'associé unique a décidé à compter du 20/07/2021 :

- d'étendre l'objet social aux activités de « plomberie, installations de sanitaires, cuisines, tuyauterie, chauffage » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

- de transférer le siège social et l'établissement principal du Logirem Terra Rossa, Villa 2 - 20090 AJACCIO au 157 Domaine de Suartello - 20090 AJACCIO et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

- de nommer en qualité de Directeur Général M. Cyril JOURDAN (nom d'usage CHIARELLI-JOURDAN), né le 19/01/1991 à AJACCIO (20), de nationalité française, demeurant Résidence Renasca - Chemin d'Acqualonga - 20167 MEZZAVIA.

Pour avis, Le Président

JAMARCHI

Société par actions simplifiée

en cours de transformation

en société à responsabilité limitée

au capital de 2 000 euros

Siège social : 25 boulevard Paoli

20200 BASTIA

RCS BASTIA 801 299 538

Par décision du 31 juillet 2021, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 2 000 euros, divisé en 2000 parts sociales de 1 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Madame Aurélie Giamarchi demeurant 3 rue Luce de Casabianca, 20200 BASTIA, Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Madame Aurélie PESCE, associée unique.

Pour avis

RSV

Société à responsabilité limitée

au capital de 1 000 euros

Siège social : Rte De Palombaggia

Casetta Bianca

20137 PORTO-VECCHIO

849 607 833 RCS AJACCIO

En date du 15/06/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à compter du 15/06/2020 à l'activité de propriété, acquisition, gestion, location, exploitation de bateaux à moteurs et sans moteurs et de tous accessoires de loisirs aquatiques. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. RCS AJACCIO.

Pour avis La Gérance

LES HAMEAUX CAPRA SCORSA

Société civile immobilière

au capital de 1 240 euros

Siège social : Château Malaspina

20226 Belgodère

479 997 397 RCS Bastia

Suivant décision collective des associés en date du 1er septembre 2021, il résulte que :

• Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 01/09/2021, aux activités :
- La vente de tous terrains et plus spécialement d'un terrain sis LD Capra-Scorsa- Lozari - 20226 Belgodère.

- La prise de participation directe ou indirecte, par acquisition ou souscription, de titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés commerciales et civiles, existantes ou à créer, et la gestion de ces participations.

- La gestion de prise de participation pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie à cet objet social ou pouvant en faciliter le développement ou la réalisation.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

« L'acquisition de tous terrains et plus spécialement d'un terrain sis LD Capra-Scorsa- Lozari - 20226 Belgodère. La construction d'un ou plusieurs immeubles sur ces terrains acquis, ou sur terrains apportés.

La vente en totalité ou par fractions, desdits immeubles, avant ou après leur achèvement,

Accessoirement la location totale ou partielle des immeubles,

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en Société, Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. »

Nouvelle mention :

« La vente de tous terrains et plus spécialement d'un terrain sis LD Capra-Scorsa- Lozari - 20226 Belgodère.

La prise de participation directe ou indirecte, par acquisition ou souscription, de titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés commerciales et civiles, existantes ou à créer, et la gestion de ces participations.

La gestion de prise de participation pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie à cet objet social ou pouvant en faciliter le développement ou la réalisation. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

• Le siège social a été transféré au Résidence Vanina Park, Route du Calvaire 20250 Corte, à compter du 01/09/2021. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

• La durée de la Société a été prorogée de 10 ans, soit jusqu'au 01/09/2031.

En conséquence, l'article 5 « Durée » des statuts a été modifié comme suit :

- Ancienne mention

20 ans jusqu'au 16/12/2024.

- Nouvelle mention

10 ans jusqu'au 01/09/2031.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis

CREATEURS D'ENTREPRISE

pour être bien informés

ABONNEZ-VOUS



La présente consultation fait suite à une déclaration sans suite pour motifs d'intérêt général.

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

ZA RT50 BP300

20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.centre-corse.com>

Objet du marché :

Station de traitement des eaux usées intercommunale 15 000 EH

* Remplacement des raquettes d'aération du bassin d'aération

* Remise en service des filtres à tambours du traitement tertiaire

* Remplacement des canalisations d'alimentation du traitement des boues

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution : Territoire communautaire

Code NUTS : FR832

CPV global à la consultation

CPV principal : 45232421-9

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

L'acheteur n'exige pas de variantes mais une variante proposée par opérateur économique est autorisée.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 [formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>] ou du DUME [document unique de marché européen].

L'acheteur met à disposition des candidats un DUME "Acheteur", c'est à dire que la première partie concernant les informations relatives à la procédure ont été pré-remplies par l'acheteur ainsi que la partie IV concernant les critères de sélection applicables à la passation du marché.

Les informations requises au titre de la partie I seront automatiquement récupérées par le candidat, pour autant que le service DUME électronique cité ci-dessous soit utilisé par l'opérateur économique pour générer et remplir le DUME. Dans le cas contraire, ces informations doivent être introduites par le candidat.

Le DUME Acheteur est disponible via le service dume du portail Chorus Pro : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière : Indications concernant le chiffre d'affaires annuel spécifique aux prestations objet du marché sur 3 ans.

Indication concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels

Capacité technique et professionnelle :

Mention des références travaux similaires sur une période de 5 ans.

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années

une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché

Procédure : MAPA ouvert

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations, par phases successives, avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.

2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2020-004

La présente consultation fait suite à une déclaration sans suite pour motifs d'intérêt général.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/09/2021

Date limite de réception des offres : 15/10/2021 à 12 heures 00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Sur présentation d'acomptes validés par le maître d'œuvre.

Modalités de financement des prestations : Fonds propres et subventions.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

Introduction des recours : A la réception de la notification de rejet

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : www.achatspublicscorse.com.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse de retrait des dossiers :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

Adresse : ZONE ARTISANALE

20250 CORTE

Tél : 04 95 47 04 04 - Fax : 04 95 47 71 78

N° 79

COMMUNE DE LINGUIZZETTA

Avis d'appel public à la concurrence

MARCHÉ DE TRAVAUX

1) Organisme qui passe le marché :

COMMUNE DE LINGUIZZETTA

Mairie annexe

Bravone

20230 LINGUIZZETTA

Tél : 04 95 38 90 10 - E-mail : mairie.linguizzetta@wanadoo.fr

2) Objet du marché : Travaux de remise en état de la route communale reliant la RD 817 à la RT 10

3) Caractéristiques principales :

Réfection de 6,86 km de routes : Décaissements et purges de chaussées [2 470 m3], dérasement d'acotements [12 460 ml], curage et creusement de fossés [3 550 ml], création d'aqueducs [40 ml], réfection de l'étanchéité de deux ponceaux, 31 000 m² d'enduits superficiels bitumineux tri-couche.

Les variantes sont autorisées, se référer au règlement de la consultation.

4) Critères de sélection des candidatures : Se référer au règlement de la consultation.

5) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

· 50 % : Prix des prestations

· 30 % : Valeur technique de l'offre

· 20 % : Délai d'exécution

6) Procédure : Procédure adaptée [articles L.2123-1 et R.2123-1^o du Code de la commande publique].

7) Dématérialisation : Le dépôt des offres par voie électronique est obligatoire.

Retrait du dossier de consultation des entreprises par téléchargement sur le profil d'acheteur <http://www.achatspublicscorse.com>

8) Renseignements complémentaires :

Cabinet Charles Bernardini et Fils

20200 SANTA MARIA DI LOTA

E-mail : cabinet.bernardini@orange.fr

9) Date limite de remise des candidatures et des offres :

Le vendredi 29 octobre 2021 à 11 h 00.

10) Procédure de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 BASTIA Cedex

11) Date d'envoi de l'avis à la publication : le 3 septembre 2021.

N° 80

CABINET MUSCATELLI - CRETY - MERIDJEN

Avocats associés

13, Avenue du Maréchal Sebastiani - 20200 Bastia
Tél : 04.95.31.35.63 - Email : contact@mcm-avocats.fr

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE JEUDI 7 OCTOBRE 2021 à 11H00 HEURES

A l'audience des criées du Tribunal judiciaire de BASTIA
Au palais de Justice de ladite Ville, Rond-Point De Moro Giafferi

DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE SUR LA **COMMUNE DE CATERI**,
VILLAGE DE CATERI, LIEUDIT ORTACCIO SUR LA PARCELLE REFERENCEE
AU CADASTRE SECTION B NUMERO DE PLAN 167 :

DANS UNE MAISON A USAGE D'HABITATION COMPOSEE D'UN REZ DE CHAUSSEE,
DE DEUX ETAGES ET D'UN GRENIER AU DESSUS, LES LOTS DE L'ETAT DESCRIPTIF
DE DIVISION SUIVANTS :

- LE LOT 3 SITUE AU REZ DE CHAUSSEE COMPOSE D'UNE CAVE ;
- LE LOT 5 SITUE AU REZ DE CHAUSSEE COMPOSE D'UNE CAVE ;
- LE LOT 6 SITUE AU REZ DE CHAUSSEE COMPOSE D'UNE CAVE ;
- LE LOT 8 SITUE COMPOSE D'UN APPARTEMENT DE 6 PIECES SITUE AU PREMIER ETAGE ;
- LE LOT 9 COMPOSE D'UNE TERRASSE ;

Mise à prix : 255.000,00 euros

Poursuites et diligences de :

Monsieur Georges, Louis, René HAACK,
Né le 02 août 1941 à CASABLANCA [Maroc] de nationalité française, Retraité, demeurant 8, Avenue Allende, 37540 ST CYR SUR LOIRE.

Monsieur Jean-François, Albert HAACK,
Né le 04 février 1943 à CASABLANCA [Maroc], de nationalité française, Retraité, demeurant 47, Rue Léon Fournier, 41000 BLOIS.

Madame Jeanne, Marie, Louise HAACK épouse CHAUVIN,
Née le 07 septembre 1944 à CASABLANCA [Maroc], de nationalité française, Retraité, demeurant 2, rue Jean Bardet, 37540 SAINT CYR SUR LOIRE.

Monsieur Jean-Louis, Hervé LECA,
Né le 15 avril 1940 à CASANBLANCA [Maroc], de nationalité française, Retraité, demeurant 39 Rue des Lilas, 75019 PARIS.

Madame France, Lucie, Jeanne LECA épouse MAGNARD,
Née le 18 juin 1944 à CASANBLANCA [Maroc], de nationalité française, sans profession, demeurant 93, Rue Georges Cuvier, 34000 MONTPELLIER.

Pour lesquels domicile est élu au cabinet de Maître Antoine MERIDJEN, Avocat au Barreau de BASTIA, domicilié au 13, Avenue Maréchal SEBASTIANI, à BASTIA [20200] [Tél : 04.95.31.35.63 - Email : contact@mcm-avocats.fr]

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de BASTIA, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de BASTIA, ou au cabinet de l'avocat du poursuivant. Les visites sur place s'effectueront le lundi 27 septembre 2021 par la SCP KALLI-JURIS, huissiers de justice à BORGIO entre 09h30 et 12h30.

N° 81



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 23/2021

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno
Tel : 04.95.32.88.32, 9
Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.
Courriel : mairie@pietrabugno.com

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée [Article R2123-1, 1° du code de la Commande Publique]. Accord cadre à bons de commande mono attributaire [articles R.6162.6 al 2 et R.2162-13 à R.2162-14]

3 - OBJET DU MARCHÉ : Marché de prestations et services « Travaux de débroussaillage et de bûcheronnage ».

4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

5 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET D'ORDRE TECHNIQUE : Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire une demande écrite auprès du service acheteur via la plateforme de dématérialisation de la Commune. Le pouvoir adjudicateur se chargera de transmettre les demandes d'ordre techniques au maître d'œuvre pour réponse.

7 - VISITE DES LIEUX : 15 septembre 2021 - 9 H 00.

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 29 SEPTEMBRE 2021 - 12 h 00.

N° 82

SELARL LIBERTAE-JURIS AVOCATS

Avocats associés

6 Avenue Pascal Paoli
20000 AJACCIO

Tél. 04 95 51 63 00 - Fax. 04 95 50 58 49

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

Au Palais de Justice d'AJACCIO, au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

MERCREDI 20 OCTOBRE 2021 à 8 HEURES 30

Bien mis en vente :

Sur le territoire de la Commune d'APIETTO [20167], une parcelle de terre sise au Lieu-dit VOLPAJA et figurant au cadastre de ladite commune, Section B, n° 1304, pour une surface de 19 a 15 ca, ainsi que la construction qui a été édifée consistant en une maison individuelle sur trois niveaux.

[Bien plus amplement décrit au procès-verbal descriptif dressé par la SCP Roberto RUDI, Huissier de Justice à AJACCIO, annexé au cahier des charges et conditions de vente sur licitation].

Mise à prix : 340.000,00 €

Avec faculté de baisse de mise à prix] 240.000,00 euros, en cas de carence d'enchères

Visite des lieux : par le Ministère de la SCP Roberto RUDI, Huissier de Justice à AJACCIO [04.95.20.93.72], le :

Lundi 06 Septembre 2021 de 11h à 12h

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges et conditions de vente sur licitation dressé par Maître Doumé FERRARI, membre de la SELARL LIBERTAE-JURIS AVOCATS, Avocat au Barreau d'AJACCIO, et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

ETANT NOTAMMENT PRECISE QUE :

- Les enchères sont reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'AJACCIO, avec remise préalable à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10% du montant de la mise à prix, avec minimum de 3.000,00 euros.

- Les renseignements complémentaires et le cahier des charges et conditions de vente sur licitation sont consultables :

· Au cabinet de Maître Doumé FERRARI - SELARL LIBERTAE JURIS AVOCATS, 6 Avenue Pascal Paoli - 20000 AJACCIO,
· Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

Fait à AJACCIO, le 29 Juillet 2021
Pour extrait.

N° 83

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION -

Article 1007 du Code Civil Article 1378-1

Code de Procédure Civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 juin 2016,

Monsieur Jacques Lucien Louis BEFFEYTE, en son vivant retraité, demeurant à SAN-NICOLAO [20230] résidence Eugénia, Lieu-dit Vecchiete, né à PARIS 6ème arrondissement [75006], le 4 juin 1929, Veuf de Madame Antoinette Françoise BATTISTINI et non remarié, non lié par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, résident au sens de la réglementation fiscale, décédé à SAN-NICOLAO [20230] [FRANCE] en son domicile, le 13 juillet 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Julie SCARTABELLI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 18 août 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Julie SCARTABELLI, notaire à BASTIA au sein de la SAS GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire de l'office notarial ayant son siège à BASTIA, 2 Rue Chanone Colombani, référence CRPCEN : 20024, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Tel : 07.78.90.57.11



- * Remis en état après travaux
- * Entretien espaces verts
- * Entretien vitreries

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- * Entretien de Bureaux
- * Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

DERNIERES MINUTES

N° 84

CONSTRUCTIONS COTE DES NACRES

SARL au capital de 200 €.
Siège social : C/ LA SCI LES 3 PERLES
20145 SARI-SOLENZARA
880 445 234 RCS AJACCIO

Par décision de l'Assemblée générale du 30/07/2021, il a été décidé en application de l'article L223-42, de la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Modification au RCS d'AJACCIO.

Pour avis.

N° 85

CASTELLACCE

SAS à capital variable

Au capital de 75 €.

Siège social : Ld Prezza Di Mezzo
Hangar KMT - 20270 ALERIA
853 971 638 RCS BASTIA

Par décision de l'Assemblée générale du 30/07/2021, il a été décidé en application de l'article L225-248, de la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Modification au RCS de BASTIA.

Pour avis.

3 FORMULES D'ABONNEMENT

Format PDF :

30 € par an

Format PAPIER :

60 € par an

Format PAPIER + PDF :

65 € par an

N°

RIRA

Société Civile en liquidation

Au capital de 762.25 Euros

Siège social :

6 Bis rue César Campinchi
20200 BASTIA

Siège de la Liquidation :

Lieudit Convento
20620 BIGUGLIA

R.C.S : BASTIA 381 184 837

Suivant décision collective des associés en date du 30/08/2021, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur M. Gilles RAFFALLI demeurant Lieudit Convento à BIGUGLIA [20620] et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis.

N° 87

RIRA

Société Civile

Au capital de 762.25 Euros

Siège social :

6 Bis rue César Campinchi
20200 BASTIA

R.C.S : BASTIA 381 184 837

Suivant décision collective des associés en date du 15/08/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur M. Gilles RAFFALLI, demeurant lieudit Convento à BIGUGLIA [20620], avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Le siège de la liquidation est fixé au lieudit CONVENTO à BIGUGLIA [20620], adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis

N° 88

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 30 août 2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MJB

Capital : 1 000,00 euros.

Siège : 35 ROUTE DE SAN MARTINO, 20200 SAN MARTINO DI LOTA.

Objet : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans.

Gérance : FINANCIERE GCB, société au capital de 2 151 500,00 euros, 35 Route de San Martino, 20200 San Martino Di Lota, 829 700 913 RCS Bastia, représentée par M. DELLAMONICA Gilles, 35 Route de San Martino 20200 San Martino Di Lota.

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.

Immatriculation au RCS de Bastia

N° 89

SOCIETE DU PERTUSATO

SNC au capital de 753.048,98 €

Siège social : Golfe de Sperone

Les Hauts de Sperone

Lotissement 21 Ciapilli

20169 BONIFACIO

RCS AJACCIO 383 485 588

L'assemblée générale extraordinaire du 27/7/2021 a pris acte du décès le 23/7/2021 de M. Hughes JACQUIN, gérant associé de la société, Mesdames Agnès JACQUIN et Patricia THERON restant seules associées, et a pris acte de la nomination de Mesdames Agnès JACQUIN et Patricia THERON en qualité de co-gérantes à effet du même jour.

Mention en sera faite au RCS d'AJaccio

Pour avis, le représentant légal

N° 90

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678
20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : http://www.oehc.fr

L'avis implique un marché public

Objet : Forages de reconnaissances et piézomètres associés - Stiliccione - Bas Taravu

Référence acheteur : 2021-030-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Description : cf. CCTP

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : Cf. RC

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- 45% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

- 5% Performances en matière de protection de l'environnement

- 50% Prix

Remise des offres : 01/10/21 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Envoi à la publication le : 07/09/21

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 91

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

COMMUNE DE ROGLIANO 20247

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n° 46/2021 du 03 septembre 2021, le Conseil Municipal de la commune de Rogliano a décidé de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et défini les modalités de concertation. La délibération n° 46/2021 annule et remplace la délibération du 25 septembre 2015 prescrivant l'élaboration du PLU. Elle peut être consultée en Mairie aux horaires d'ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h ou sur demande par mail à l'adresse : mairiederogliano@rugliano.corsica

Le Maire,
Patrice QUILLICI

“

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous
retrouvez toutes les
annonces légales
entreprises parues dans la
presse habilitée depuis le
1er janvier 2010

”

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours de  Infolegale

SCOLA CORSA

PREMIÈRE RENTRÉE ET GRANDS ESPOIRS

Les élèves de Scola Corsa ont fait leur rentrée ce 6 septembre. Une première.

Pour la Fédération d'écoles associatives qui, sur ses sites de Biguglia et de Bastia, accueille son tout premier public, et pour nombre d'élèves qui, arrivant en petite section, découvrent l'univers scolaire.

Leurs camarades de moyenne section, plus aguerris, se montraient pressés de faire leur rentrée. S'ils aborderont, comme leurs camarades de l'enseignement public,

tous les éléments du programme de maternelle, ce sera exclusivement en langue corse :

Scola Corsa est une structure adhérant au réseau Eskolim des écoles immersives en langue régionale.





Concernant Scola Corsa, les deux structures mises en place accueillent respectivement 12 élèves à Biguglia, où il reste deux places en moyenne section, et 15 à Bastia. Le réseau Eskolim reçoit en effet, dans ses établissements, des élèves de la petite section de maternelle jusqu'au baccalauréat. Les enseignements, y compris l'apprentissage de la lecture, se font en langue régionale. Le français est introduit progressivement, à partir du CE1 souvent, parfois un peu plus tôt. Si le bilinguisme est une richesse, Eskolim le prouve par ses résultats aux examens et des demandes d'inscriptions croissantes chaque année. Les chiffres de septembre 2019 donnaient, pour le Pays basque, plus de 4000 élèves dans les 37 Ikastola; pour la Bressola de Catalogne, c'étaient plus de 1030 élèves sur 8 établissements; Diwan, en Bretagne, regroupait 4300 élèves dans 55 établissements; la confédération Calandreta en Occitanie, près de 3940 sur 69 sites et en Alsace-Moselle, les 12 écoles ABCM-Zweisprachigkeit accueilleraient quelque 1200 élèves. Peut-être était-il temps que la Corse s'insère dans la démarche. À Biguglia, pour assister à cette rentrée, on notait la présence de nombreuses personnalités dont le maire de la commune, le président l'Exécutif, les deux députés de la Haute-Corse, l'euro-député François Alfonsi, le président de la fédération Scola Corsa, le président de l'association Scola Corsa de Biguglia, etc. Ce fut, sans doute, pour les bambins, une arrivée en classe un peu moins se-reine que les jours suivants. Mais déjà ils ont pu découvrir le cadre

dans lequel ils allaient évoluer. Pour Jean-Michel Dominici, parent d'élève, la fierté de faire partie de cette première aventure prédominait: «C'est peut-être un pari, en Corse, mais nous devons le gagner, d'autant que ce type d'enseignement en immersion a fait ses preuves partout ailleurs. Puis c'est surtout un état d'esprit que nous défendons, une autre façon de se réaliser dans le monde, avec les valeurs qui se rattachent à notre langue et à notre culture et qui ne nous coupent pas des autres, bien au contraire! Le corse est une langue romane, une richesse qui nous permet d'échanger au-delà des frontières de la France, avec les Italiens, bien entendu, puis d'aborder avec plus de facilité l'espagnol, le portugais, etc. C'est une chance pour nos enfants.» Avec, dans le monde, plus de 500 millions d'hispanophones, une dizaine de pays dont le portugais est la langue officielle et l'italien en quatrième position des langues les plus étudiées, cet enseignement trouve toute sa place. Les deux premières écoles Scola Corsa ont choisi de débiter l'enseignement en petite et moyenne section de maternelle. «C'est l'âge auquel les enfants développent et structurent leur langage, souligne Alain Gherardi, président de Scola Corsa Biguglia. Notre école va leur donner les moyens de construire cette transmission qui, souvent, ne peut plus se faire dans les familles. Les différents domaines d'apprentissage sont les mêmes que ceux travaillés dans les écoles publiques, mais seul le corse sera employé dans les échanges. Il en sera de même durant les temps de récréation, de cantine, c'est



L'enseignante, l'aide maternelle et le directeur de l'association Scola corsa de Biguglia

pourquoi nous avons recruté une aide maternelle corsophone. À partir du CE1, le français sera introduit dans les enseignements. Cette langue est dominante dans notre région, l'oreille y est habituée: les enfants n'auront aucune difficulté à l'aborder. C'est ainsi que procèdent les autres écoles immersives que le député européen, François Alfonsi, nous a aidés à rencontrer. Grâce à lui, nous avons pu aller au Pays basque voir comment fonctionnaient les Ekastola, voir leur taux de réussite. Quant aux parents, ils sont impliqués directement dans le projet. Ils pourront, s'ils le désirent, intervenir dans l'école pour animer des ateliers par exemple, mais en corse bien entendu. Pour ceux qui ne maîtriseraient pas la langue et désireraient l'apprendre ou progresser, des cours seront proposés dans le cadre des ateliers de l'Espace culturel Charles-Rocchi. Cette rentrée est la première d'une longue série, nous n'en doutons pas. Quand nous fêterons nos premiers lauréats du bac, nous regarderons avec plaisir les photos prises ce matin». Les trois enseignantes recrutées par l'association sont, quant à elles, issues du concours bilingue de l'Éducation nationale et ont déjà une bonne expérience de l'enseignement. Catalina Santucci assure des missions de direction et de coordination des sites, Anghjula-Maria Santucci enseigne à l'école Simone Peretti de Biguglia et Serena Gaitella sur le site de l'école Georges-Charpak de Toga, à Bastia. Militantes de la langue, elles ont choisi de s'impliquer dans le cadre d'une mise en disponibilité de l'Éducation nationale. «C'est un pari, pour nous aussi, mais c'est une belle aventure à laquelle il nous a semblé important de participer, sourit Anghjula-Maria Santucci. Pour ma part, déjà, après le concours, durant ma formation, je m'étais interrogée avec des collègues sur cette nécessité d'un circuit en immersion. Quand l'opportunité m'a été donnée, je ne pouvais pas faire autrement que de proposer ma candidature. Nous étions assez nombreux mais à l'issue de l'entretien, j'ai été ravie de voir que le jury m'avait retenue. Les locaux sont agréables, les parents volontaires, l'effectif est moins lourd que dans d'autres écoles maternelles tout en

étant suffisant pour être vivant. L'enseignement se fera dans de bonnes conditions, je pense.» Que se passera-t-il cependant en cas d'absence ponctuelle de l'enseignant, pour raison de santé par exemple? «Les parents sont impliqués dans le fonctionnement de la structure, ajoute Alain Gherardi, puis nous avons un volet de personnes-ressources auxquelles nous pouvons faire appel pour poursuivre l'accueil des enfants.» Quant aux locaux mis à disposition dans l'école Simone Peretti par Jean-Charles Giabiconi, maire Femu a Corsica de Biguglia et conseiller territorial, ils sont vastes et très récents. «Ce bâtiment compte 18 salles dont 6 seulement étaient occupées par l'école primaire qui ne propose, à ce jour, que la filière standard, remarque-t-il. Nous avons la possibilité de recevoir une classe immersive et, sans doute, une autre aussi en fonction des besoins dans les années qui viennent. La défense et la valorisation de la langue corse sont dans l'ADN de Femu a Corsica, il était naturel que la commune de Biguglia s'implique dans le projet. Depuis cette année, nous accueillons aussi une unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) à Simone Peretti. C'est une grande variété qui est installée ici, dans une grande ouverture d'esprit.»

Concernant le financement, les écoles de Scola Corsa fonctionnent sur fonds propres. Les salaires des enseignants et des personnels recrutés dépendent de l'association. Si elles ont bénéficié des aides des municipalités qui les accueillent, notamment en matière de locaux, d'une aide de la CdC, d'une participation d'entreprises privées, elles ont aussi lancé un appel aux dons par le biais d'un crowdfunding (bit.ly/scolacorsa). En effet, si d'autres établissements Eskolim, plus anciens, sont sous contrat avec l'Éducation nationale, ce n'est pas encore le cas de Scola Corsa qui devra faire ses preuves avant de recevoir l'agrément et de voir le salaire des enseignants – qui représente une part très importante du budget – pris en charge par l'État. La durée d'attente est généralement de 3 ans. Elle peut, parfois, être réduite, ce qu'espère le président de Scola Corsa. ■

Claire GIUDICI

STIMULER SA MÉMOIRE À LA RENTRÉE

LES CONSEILS DE L'OBSERVATOIRE B2V DES MÉMOIRES

Les vacances estivales sont désormais derrière nous. Beaucoup ont d'ores et déjà repris le chemin du travail, de l'école, de l'Université, d'autres s'apprêtent à le faire pour les plus jeunes d'entre nous. Pour préserver et stimuler sa mémoire en cette rentrée, Hélène Amieva, professeur des Universités en Psychogérontologie et membre du Conseil scientifique de l'Observatoire B2V des Mémoires*, prodigue quelques conseils.

D'abord, maintenir des liens sociaux, autant que faire se peut, compte tenu de la pandémie actuelle. Il faut en effet les concevoir «*comme une source de stimulation intellectuelle à part entière*»: organiser une soirée au cinéma ou un repas chez soi, avec des amis, sont autant d'activités qui permettent de solliciter fortement les capacités de planification, les capacités langagières et différents types de mémoire (à court terme, à long terme, ou prospective). Sans négliger le plus important: elles sont sources de détente et de plaisir. Il faut également se souvenir de la maxime «*mens sana in corpore sano*». La pratique d'une activité physique régulière est donc recommandée, plusieurs études ayant montré qu'elle est associée à un moindre déclin des troubles de la mémoire. Les bénéfiques pour les fonctions cognitives et la mémoire seraient d'autant plus importants pour les personnes sédentaires qui se mettent à pratiquer une activité physique. Mais il faut également faire attention à ce que l'on met dans son assiette car «*il existe un lien étroit entre l'alimentation, le fonctionnement cérébral et la mémoire*». Ainsi, par exemple, une étude a montré que les personnes qui avaient un régime alimentaire «*méditerranéen*» c'est-à-dire une alimentation riche en huile d'olive, poisson, fruits et légumes, et pauvre en viande et produits laitiers, présentaient un déclin des fonctions mnésiques moins important par rapport à des personnes ne suivant pas ce type de régime alimentaire. Le plus important est cela dit d'avoir une alimentation équilibrée et variée pour rester en bonne santé. Et ne pas tout miser sur des aliments auxquels on prêterait des vertus miraculeuses: «*on entend régulièrement que le curcuma et/ou les fruits rouges participent à l'amélioration de l'encodage de la mémoire [saisie des informations]*». Or «*aucune étude scientifique n'a prouvé la véracité de cette croyance, même si ces deux aliments sont riches en antioxydants*». Une alimentation saine et variée

n'implique pas cela dit de renoncer à toute gourmandise et notamment de se priver de chocolat, à condition de bien le choisir. Comme le café et le thé, le chocolat est riche en méthylxanthines bénéfiques pour un certain nombre de fonctions telles que la mémoire, l'attention et l'humeur. «*La fève de cacao, quant à elle, contient des flavanols qui auraient par leurs actions sur les peroxydases [enzymes accélérant les réactions d'oxydation], l'insuline et la circulation cérébrale, un effet positif sur la cognition, le système immunitaire et aussi sur la capacité d'apprentissage*». On se gardera pour autant de dévorer une tablette, un petit carré de temps en temps suffit, et de préférence du chocolat noir composé à minimum de 70 % de cacao. «*Ce sont les flavanols qui sont bénéfiques pour la mémoire et non le sucre et le cacao qui eux, nous apportent du plaisir et de la bonne humeur*».

Très important aussi, avoir des activités intellectuelles et des loisirs: toutes les activités intellectuelles participent à la préservation de la mémoire, sous réserve qu'elles soient réalisées sans stress et constituent une source de plaisir. «*Il n'a jamais été montré que s'obliger à réaliser des sudokus permet de prévenir le déclin cognitif. En revanche, il existe de multiples études qui montrent que les personnes ayant des activités de loisirs stimulantes, comme le tricot, le jardinage, le bricolage, la lecture, ont un déclin des fonctions cognitives moins important que les personnes n'ayant pas ou peu d'activités de loisirs*». Hélène Amieva souligne aussi l'importance, «*pour consolider les informations apprises dans la journée*», d'avoir une bonne qualité de sommeil. Enfin, précise-t-elle, «*La mémoire sert à se remémorer le passé mais aussi à se projeter dans le futur. Faire des projets stimulants pour ses études, sa future vie professionnelle, ses loisirs, est une façon de se donner des objectifs. Et pouvoir compter sur une bonne mémoire pour enrichir ses savoirs et connaissances est un atout précieux pour les atteindre*». ■

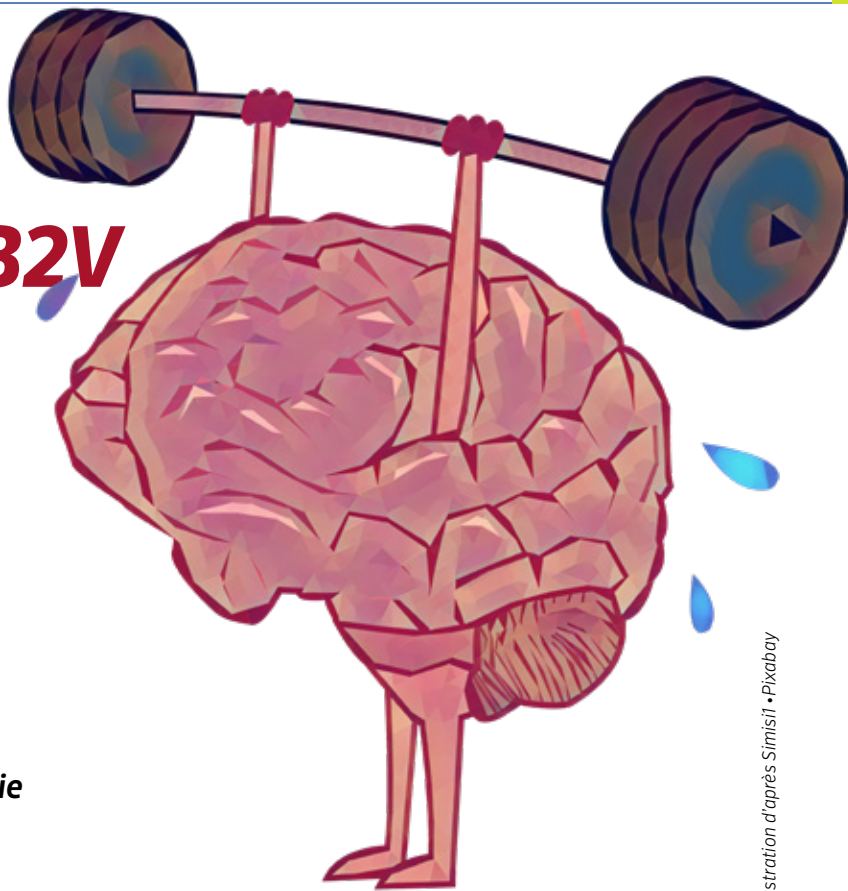


Illustration d'après Simsil • Pixabay

*Créé en avril 2013 par le Groupe de protection sociale B2V, l'Observatoire B2V des Mémoires étudie la mémoire sous toutes ses formes: individuelle, collective, numérique... Son Conseil scientifique réunit des chercheurs en neurosciences, sciences humaines, sciences sociales, philosophie, histoire et nouvelles technologies. Sa principale mission est de soutenir la recherche, diffuser la connaissance auprès des experts, des scientifiques et du grand public, dans le but de favoriser la prévention.

CONFÉRENCE

Bonaparte en Égypte ou le rêve inachevé

Le 19 mai 1798, une flotte quittait la rade de Toulon, direction l'Égypte. Plus de 50 000 personnes prenaient la mer, sous le commandement du général Bonaparte. Des soldats, des médecins militaires tels que Desgenettes ou Larrey, mais aussi des civils, membres d'une Commission des sciences et des arts spécialement constituée avant la campagne: architectes, astronomes, botanistes, ingénieurs, ou encore peintres, médecins... Parmi eux, Gaspard Monge, mathématicien; Nicolas-Jacques Conté, peintre, chimiste et physicien; Claude-Louis Berthollet, chimiste; Dominique Vivant-Denon, graveur et écrivain; Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, naturaliste. Auréolé de ses victoires en Italie et de la signature, le 26 vendémiaire an VI [17 octobre 1797], du traité de Campo-Formio -qui mettait fin à la Première coalition et laissait le Royaume-Uni seul en guerre contre la France- Bonaparte avait été officiellement missionné par le Directoire pour mener cette expédition visant avant tout à affronter de façon indirecte la Grande-Bretagne, en lui barrant l'accès à la route des Indes, et à contrôler la Méditerranée en prenant l'Égypte. Mais aux considérations stratégiques se conciliait une fascination pour l'Orient et plus particulièrement pour l'Égypte, où certains envisageaient d'importer l'esprit des Lumières et les acquis de la Révolution. Si du point de vue politique et militaire, l'entreprise fut un échec, elle fut en revanche, du point de vue scientifique et culturel, couronnée d'un succès dont Bonaparte sut tirer le meilleur parti. À l'occasion du bicentenaire de la mort de Napoléon, la Ville d'Ajaccio reçoit Jean-Charles Jauffret, spécialiste de l'histoire militaire contemporaine, enseignant à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, pour revenir sur cette aventure qui, si elle n'eut pas tout le succès escompté par le Directoire, suscita une véritable « égyptomania » et favorisa la découverte d'une civilisation millénaire. Entrée libre.

Le 13 septembre 2021, 18 h 30. Espace Diamant, Ajaccio. Rens: 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



MUSIQUE

Adnan Joubran

Il est le cadet du Trio Joubran, groupe de musique palestinienne, formé en 2004 par trois frères, joueurs de oud, fils de luthier et héritiers de quatre générations de oudistes. Si la musique des frères Joubran, qu'ils qualifient de « compositions innovantes pour oud et percussions », puise son inspiration dans la musique classique arabe, elle laisse place à une grande part d'improvisation. En 2014, Adnan a sorti un premier album solo, avec ses propres compositions, *Borders Behind*, fruit de deux ans de travail et d'expérimentations. S'entourant de musiciens d'horizons très divers tels que le joueur de tablas Prabhu Edouard, le percussionniste Habib Meftah Boushehri, le violoncelliste Valentin Mussou ou le flûtiste et saxophoniste Jorge Pardo, il a conjugué tradition musicale orientale, musiques de l'Inde, flamenco et jazz. Depuis lors, il se produit régulièrement en Europe avec son quintet (percussions indiennes et iraniennes, violoncelle, oud, flûte), parallèlement aux concerts donnés avec le trio familial. En mars 2020, il a sorti le single *Chased*, inspiré par la pandémie de Covid-19, qu'il a composé avec l'espoir d'offrir à ses auditeurs quelques minutes de répit, pour s'abstraire de la panique, de la peur vis-à-vis de l'inconnu, du début d'une ère d'incertitude.

Le 17 septembre 2021, 21 heures Fabrique de théâtre, Bastia. Rens: 04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.com



EXPOSITION

Paesaggi italici nella Divina Commedia

En 1852, à Florence, Leopoldo Alinari, formé auprès du lithographe et imprimeur Luigi Bardi, crée son laboratoire de photographie. Deux ans plus tard, il s'associe à ses frères, Giuseppe (homme d'affaires) et Romualdo (gestionnaire) pour fonder l'entreprise Fratelli Alinari, considérée comme la plus ancienne firme photographique du monde. Elle se fait très vite connaître grâce à la qualité de ses reproductions d'œuvres d'art et ses vues d'architectures et de paysages italiens et obtient le privilège rare de photographier les tableaux de la galerie des Offices. Puis, après que Florence soit devenue, en 1864, la capitale provisoire de l'Italie, elle réalise les photographies officielles du gouvernement. À la mort de Leopoldo, en 1865, ses frères poursuivent l'activité. Ils seront par la suite rejoints par Vittorio, fils de Leopoldo et photographe comme lui. Vers la fin du XIX^e siècle, la firme compte plus d'une centaine d'employés et s'installe dans un immeuble de la Via Nazionale, où l'on se presse pour être photographié sur la terrasse, à la lumière du jour, puis elle ouvre une maison d'édition. En 1921, à l'occasion des 600 ans de la mort de Dante, paraît l'ouvrage *Paesaggi italici nella Divina Commedia*, recueil de vues réalisées entre 1917 et 1921 par différents photographes, dont Vittorio Alinari, qui contextualisent les lieux et les paysages cités dans le chef d'œuvre de Dante. En 2019, après avoir déclaré le fonds photographique Alinari patrimoine historique remarquable, la Région de Toscane en a fait l'acquisition et une fondation a été créée pour sa gestion et sa mise en valeur. L'exposition des vues réalisées pour cet ouvrage s'inscrit dans le cadre de la programmation « Dantissimu! » proposée par la Collectivité de Corse, la Ville de Bastia et la Ville de Florence, en partenariat avec la société Dante Alighieri de Bastia et l'association MusaNostra.

Du 10 au 30 septembre. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. Rens: 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica



CARNETS DE BORD

LES ASSISES, LES PARRAINAGES ET BELMONDO

par Béatrice HOUCHARD



Ce 13 novembre 2015, je sortais à Rouen d'un meeting de Marine Le Pen, couvert pour l'Opinion. Le matin, la mer était calme sur la plage de Trouville. Il faisait doux. A Honfleur, une grande première, le frontiste Nicolas Bay avait débattu avec des chefs d'entreprise... C'était la vie politique avec ses discours, sa grandeur et ses bassesses.

En allumant la télévision dans ma chambre d'hôtel, à l'ombre de la cathédrale, le terrorisme a tout balayé. Les débats autour de la position exacte du Front national sur l'euro ne pesaient plus rien à côté de la folie meurtrière qui allait, tout au long de la soirée, faire grimper le bilan jusqu'à 130 morts et plusieurs centaines de blessés devant le Stade de France, dans les rues de Paris et au Bataclan. Il y avait du monde aux terrasses des cafés dont les noms évoquaient une certaine douceur de vivre : Le Carillon, La belle Equipe, A la bonne bière... Je me souviens du poids du silence, le lendemain matin, dans la salle à manger du petit-déjeuner puis dans le train du retour Rouen-Paris.

Six ans après et à quelques jours du vingtième anniversaire du carnage du 11 septembre à New-York et Washington, le temps de la justice est venu. Le procès ouvert le 8 septembre à Paris s'annonce comme le plus grand jamais organisé en France, au moins par son ampleur et le nombre de ses protagonistes : 1800 parties civiles et 330 avocats. Il a fallu construire une salle spéciale de 550 places, dans le vieux Palais de Justice de l'Île de la Cité à Paris, pour accueillir la Cour d'Assises spéciale qui doit juger vingt prévenus, dont quatorze présents et six par défaut, certains des six étant d'ailleurs «*présumés morts*» en Syrie, dont les frères Jean-Michel et Fabien Clain, qui avaient revendiqué les attentats au nom de Daech.

Il a fallu quatre ans et demi pour boucler une enquête qui compte 16 000 procès-verbaux. Il est prévu 140 audiences tout au long des neuf mois que doit durer procès en présence de centaines de journalistes. Le 10 novembre, la Cour présidée par le magistrat Jean-Louis Peries entendra l'ancien président François Hollande.

Douze des quatorze prévenus présents encourrent la réclusion criminelle à perpétuité, à commencer par le seul survivant du commando (les neuf autres membres ont été tués ou se sont fait

sauter avec leur ceinture d'explosifs), Salah Abdeslam, arrêté en Belgique en mars 2016. Déjà jugé à Bruxelles pour un autre attentat, Abdeslam n'a jamais parlé.

Qu'attendre de ce procès, en dehors de condamnations qui ne font guère de doute ? Au-delà des attentats eux-mêmes, on aimerait en apprendre un peu plus sur l'organisation Etat islamique, sur ses ramifications, sur ce qu'elle pèse encore aujourd'hui. Comprendre pourquoi les services de renseignement (comme les services américains le 11 septembre) ont été, sinon défailants, du moins insuffisants : le chef du commando, Addehmid Abaaoud (qui s'est fait exploser dans un appartement de Saint Denis à l'arrivée de la police, le 18 novembre), est passé entre les mailles du filet alors qu'il était le djihadiste le plus recherché et surveillé du pays. On le croyait en Syrie, il était à Paris. Le procès n'est pas là pour régler des comptes politiques. Ni pour s'en tenir à la seule émotion des familles des morts et des victimes blessées. Pendant cinq semaines, celles-ci viendront témoigner de leur douleur, pour faire leur deuil et tenter de faire réagir les accusés. Mais il ne faudrait pas que l'émotion supprime le devoir de justice. On aimerait savoir comment tout cela a été possible. On n'ose ajouter : en espérant que ça ne pourra plus se reproduire. Le Palais de Justice et ses abords sont placés sous haute protection policière et militaire, preuve que le péril menace toujours, n'importe quand et n'importe où.

DITES «500»

Chaque élection présidentielle, dans l'année qui la précède, engendre son lot de surprises. Il semblerait que celle du cru 2022 s'appelle Éric Zemmour. Non que sa candidature soit certaine. Mais le journaliste (en congé du *Figaro*), chroniqueur sur C News et essayiste à succès a déjà semé la pagaille à droite. Éric Ciotti, député des Alpes maritimes et candidat à une hypothétique primaire, vient de mettre les pieds dans le plat en disant que, s'il devait choisir au second tour entre Éric Zemmour et Emmanuel Macron, il choisirait Zemmour. Ainsi crédibilise-t-il, sciemment ou non, la candidature du journaliste.

Pour en arriver à ce scénario, il faudrait toutefois : 1/ Qu'Eric Zemmour parvienne au second tour et donc 2/ Qu'il soit candi-



Illustration ICN d'après Unsplash, Pixabay et photo DR

dat au premier. Car pour être candidat à l'élection présidentielle, il faut recueillir 500 parrainages (le terme officiel est « présentation ») d'élus locaux, principalement les maires ; mais aussi que lesdits parrainages émanent d'au moins trente départements ou collectivités d'outre-mer différents, sans dépasser cinquante pour un même département ou une même collectivité.

La chasse aux parrainages a toujours été difficile, surtout depuis qu'on est passé de 100 à 500 en 1981. En 2017, Marine Le Pen avait obtenu 627 parrainages contre 3 635 pour François Fillon, 1 825 pour Emmanuel Macron et 805 pour Jean-Luc Mélenchon. Au total, 32 % des quelque 42 000 élus avaient parrainé un candidat.

En 2022, beaucoup de maires hésiteront avant de signer un formulaire de « présentation ». Depuis que la liste des parrainages est publique, les élus sont devenus prudents. Ils n'ont pas envie d'avoir à rendre des comptes à leur conseil municipal, à se faire alpaguer par leurs électeurs ou, pire, insulter sur les réseaux sociaux ou retrouver leur maison vandalisée. Après le record de 2002 [seize candidats], il y avait eu douze candidats en 2007, dix en 2012 et onze en 2017. En 2022, le nombre de prétendants pourrait ne pas franchir la barre des dix.

Donc, si vous entendez dire qu'il y a déjà vingt, trente ou quarante-cinq candidats, ne le croyez pas : il s'agit de candidats à la candidature ou d'individus en mal de publicité. Si un candidat affirme qu'il a déjà 100 ou 300 parrainages, ne le croyez pas non plus : ce sont de simples promesses qui n'engagent personne, les parrainages n'étant adressés au Conseil constitutionnel que dans les quatre semaines précédant la campagne officielle. Et si l'on vous parle de la candidature d'Éric Zemmour comme d'une certitude, restez sceptique. Qu'il soit tenté, c'est sûr. Qu'il soit vraiment décidé, c'est moins évident. Qu'il puisse recueillir 500 parrainages, ça reste très hypothétique. Mais, comme toujours, je peux me tromper.

VOTEZ BEBEL !

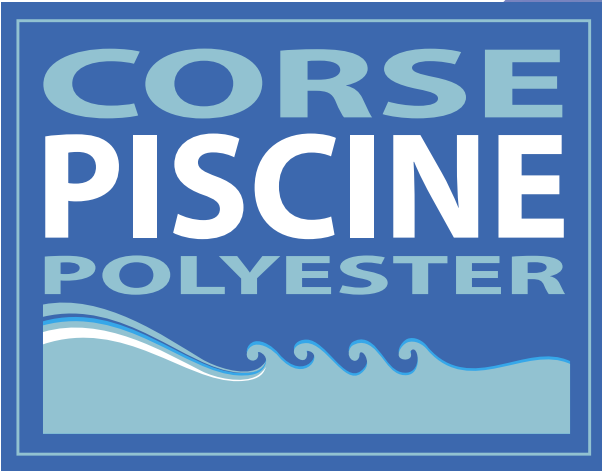
Hormis quelques très rares voix s'élevant contre « un cinéma sexiste » et un peu trop « blanc », la France est unanime et, en voyant les « unes » de la presse étrangère, on voit que cette

unanimité dépasse largement nos frontières : tout le monde aimait Jean-Paul Belmondo. Cette fois, rien n'est surfait : tout ce qu'on a entendu depuis le décès de « Bebel » le 6 septembre, on l'entendait déjà avant. Mort à 88 ans, il était déjà dans tous les cœurs.

Belmondo est en réalité bien plus rassembleur que, par exemple, Johnny Hallyday, vrai personnage mais dont tout le monde n'écoutait pas les chansons. Toutes les générations, tous les cinéphiles, quels que soient leurs goûts, avaient « leur » Belmondo : celui d'A bout de souffle ou celui de *L'Incorrigible*, celui de *Stavisky* ou celui de *L'Alpagueur*, celui de *La sirène du Mississippi* ou celui du *Guignolo* et bien sûr celui de ce *Singe en hiver* [avec Jean Gabin] en passe de devenir, comme on dit, « un film culte ». Le Belmondo de Godard, de Melville, de Resnais, de Truffaut, de Verneuil ou de Georges Lautner. Sans oublier ses rôles au théâtre, dont ce *Cyrano* dont il avait un peu du nez et beaucoup du panache.

Pourquoi aimait-on Jean-Paul Belmondo, au-delà de son talent d'acteur ou de son goût pour les cascades où il ne se faisait pas doubler ? Parce qu'il était « sympa », avec une élégance un rien désinvolte. Parce qu'il était, comme l'écrit Anne Sinclair dans *Passé composé* [Grasset], « gracieux, exquis, jovial, heureux de vivre ». Les Français reconnaissaient en lui un cousin, un grand frère, un copain qui serait venu de temps en temps partager une bière ou un repas en bout de table, et qu'on retrouvait toujours avec bonheur [malgré les innombrables rediffusions de ses films] à la télévision en un temps où on la regardait en famille. Les plus âgés d'entre nous ont cette impression étrange et rare d'avoir toujours connu cet être devenu familier.

Emmanuel Macron a trouvé le mot juste : Jean-Paul Belmondo était « un trésor national » mais je ne suis pas sûre que les Invalides étaient le lieu idoine pour lui rendre hommage. Il fut le comédien symbole des années 1960-1970, pas forcément des années où tout le monde était heureux mais des années où la France était optimiste, pensant qu'il n'y aurait jamais de guerre, ignorant la possibilité des crises économiques et des pandémies ravageuses et n'imaginant même pas qu'un jour, des terroristes viendraient la frapper au cœur. ■



Votre rêve
accessible



www.corsepiscine.fr

06 43 73 07 40